Charles Côté (1991)

DÉSINTÉGRATION DES RÉGIONS

LE SOUS-DÉVELOPPEMENT DURABLE AU QUÉBEC

(première partie : pp. 001 à 060 du texte original)

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca
Site web: http://pages.infinit.net/sociojmt

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
Site web: http://www.uqac.uquebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: http://bibliotheque.uqac.uquebec.ca/index.htm

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Charles Côté (1991)

Désintégration des régions
Le sous-développement durable au Québec

Une édition électronique réalisée à partir du livre de Charles Côté (1991), Désintégration des régions. Le sous-développement durable au Québec. Chicoutimi : Les Éditions JCL, 1991, 262 pabges.

Première partie du livre : pp. 001 à 060 du texte original

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.
Pour les citations : Times 10 points.
Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11'')

Édition complétée 14 janvier 2002 à Chicoutimi, Québec.

Nous sommes infiniment reconnaissant à M. Jean-Claude Larouche, président, Les Éditions JCL, de nous donner son autorisation de rendre disponible sur Internet, en format numérique, à l'intérieur de la bibliothèque virtuelle Les Classiques des sciences sociales, cette importante étude critique de M. Charles Côté, sociologue, sur le processus de désintégration des régions et du Québec, **Désintégration des régions. Le sous-développement durable au Québec** (1991).

Ce processus de désintégration résulte des choix politiques qui ont été faits au début des années '60, années connues comme celles de la Révolution tranquille du Québec. Tous les partis politiques qui ont assuré la gestion de l'État depuis 1960, qu'il s'agisse de l'Union nationale, du Parti libéral du Québec ou du Parti Québécois, ont objectivement assumé ces choix de développement ou, pour reprendre les propos de Charles, le sous-développement des régions et du Québec.

La perspective d'analyse de M. Charles Côté est toujours pertinente, une décennie plus tard. Les fusions municipales forcées décrétées par le gouvernement du Parti québécois à l'automne 2001 cadrent parfaitement bien avec les choix politiques de sous-développement centré sur la région métropolitain de Montréal au début des années '60.

Près de 10 ans après le diagnostic posé dans ce livre, Charles pose un constat sévère qu'il publie dans **Radiographie d'une mort fine. Dimension sociale de la maladie au Québec** (2000). Grâce à la générosité de M. Jean-Claude Larouche, président de Les Éditions JCL, nous rendons également disponibles en format numérique les fichiers de ce deuxième livre. Enfin, celui-ci sera suivi, en 2002, d'un cri d'alarme intitulé Le Pays trahi publié par la Société du 14 Juillet.

Site web : http://www.jcl.qc.ca/welcome.html

Courriel : jcl@jcl.qc.ca

Côté, Charles, 1946-

Désintégration des régions : le sous-développement durable au Québec
Comprend des références bibliographiques.

ISBN 2-920176-78-1

1. Québec (Province) – Conditions économiques – 1960- .
2. Québec (Province) – Conditions économiques – Disparités régionales.
3. Aménagement du territoire – Québec (Province).
4. Aide au développement économique régional – Québec (Province).
5. Saguenay–Lac-Saint-Jean (Québec) – Conditions économiques. I. Titre.
HC117.Q8C67 1991 330.9714'04 C91-096887-X

© Les Éditions JCL inc., 1991
Édition originale: septembre 1991

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous les pays. La reproduction d'un extrait quelconque de cet ouvrage, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, en particulier par photocopie ou par microfilm, est interdite sans l'autorisation écrite des Éditions JCL inc.

Éditeurs
LES ÉDITIONS JCL INC.
930, Jacques-Cartier Est
CHICOUTIMI (Québec) Canada
G7H 2A9
Téléphone: (418) 696-0536
Télécopieur: (418) 696-3132

Conception visuelle, maquette de la page couverture
ALEXANDRE LAROUCHE

Techniciens à la production
JUDITH BOUCHARD, ALEXANDRE LAROUCHE

Illustrations
STEVENS BOUDREAULT, CLAUDE CHAMBERLAND

Tous droits réservés
© LES ÉDITIONS JCL INC. Ottawa, 1991

Dépôts légaux
4e trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN
2-920176-78-1

Note de l'éditeur

Éditions JCL inc.

Ce document traite de faits, de phénomènes et de processus d'un intérêt vital pour qui se préoccupe vraiment de la survivance de sa région, de la santé et du bien-être des populations qui l'habitent et, par corollaire, de l'avenir du Québec. Grâce à la collaboration du Conseil régional de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean, nous pouvons soumettre à la réflexion des citoyens et de leurs Élus [1] ce rapport, fruit de plusieurs années de recherches patiemment menées par le sociologue Charles Côté.

Le CRSSS (02) et l'éditeur ne peuvent, à l'évidence, endosser la responsabilité du contenu et des positions qu'exprime librement l'auteur de ce rapport. Cependant, ils ne se reconnaissent pas le droit de garder hors d'atteinte des citoyens, des informations qui peuvent susciter une réflexion collective plus approfondie sur les phénomènes qui conditionnent nos lendemains et surtout sur les causes fondamentales de ces phénomènes.

Il appartient donc au citoyen d'interroger sans complaisance le contenu de ce rapport et de le confronter honnêtement à d'autres interprétations et à l'expérience vécue.

[1] Sciemment avec une lettre majuscule pour souligner le rôle primordial des Élus à l'intérieur de notre système sociopolitique, et leur qualité de représentants d'ensembles d'individus conçus comme des communautés distinctes.

DÉSINTÉGRATION
DES RÉGIONS

Voici l'avertissement que l'on peut lire au verso du livre :

« Malgré les mises en garde qui se succèdent depuis plus de dix ans, le mal est fait: sept régions du Québec sur onze amorcent actuellement le virage qui les mènera inexorablement à leur extinction démographique. Seul le retour des effectifs perdus depuis deux décennies, pourrait les sauver.

« Dans un langage clair et imagé, l'auteur, CHARLES CÔTE, expose comment le mode de redistribution des fonds publics qui prévaut dans le secteur de la santé et des services sociaux, constitue un moyen suffisant pour créer les inégalités économiques qui sont à l'origine de la désintégration des régions.

« Le sociologue et chercheur démontre également de quelle façon, les résidants des collectivités les plus affectées, se trouvent à leur insu a financer, par leurs taxes et impôts, le sous-développement économique de leur propre région et, par conséquent, le « sur-développement » des autres.

Table des matières

Note de l'éditeur (Éditions JCL inc.)
Avant-propos
Introduction

Première partie :
Le développement économique régional au Québec: Les effets inattendus d'un abus de langage.

1. Les perceptions régionales à propos du développement économique

    1.1 le point de vue des optimistes sur le sujet
    1.2 le point de vue des pessimistes sur le sujet
        1.2.1 une autre façon de voir les mêmes choses
        1.2.2 la progression des inégalités de croissance économique entre les régions du Québec....
        1.2.3 la persistance chronologique des inégalités interrégionales depuis 1971
    1.3 bilan de 20 ans de croissance et de sous-développement économique régional au Québec

2. La désintégration démographique des régions: un effet du sous-développement économique régional

    2.1 un peu de lyrisme
    2.2 le développement démographique régional du Québec en lien avec le développement économique
    2.3 la différence entre la croissance et le développement
    2.4 corollaires et explications sommaires
    2.5 des explications superficielles aux hypothèses explicatives
    2.6 trop d'emplois dans certaines régions comparativement à d'autres: le cas de Montréal
    2.7 la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean à la croisée des chemins
    2.8 conclusion

3. Le discours sur la désintégration des populations: un silence déguisé

    3.1 l'alerte a déjà été donnée
    3.2 condamnations à mort explicites
    3.3 conclusion

Deuxième partie :
Le processus de la désintégration ou « c'est quoi le problème ? »

4. Des considérations préalables: quatre ingrédients pour comprendre

- 4.1 trois phases d'une même tendance à l'urbanisation de la population du Québec
- 4.2 la perception partielle des gens d'affaires au sujet du développement économique régional
- 4.3 la double nature de la contribution régionale à la croissance économique des autres régions: en taxes et impôts et en payeurs de taxes et d'impôts.
- 4.4 la dissymétrie des flux démographiques entre les niveaux national, régional et local

5. L'objet de la démonstration

- 5.1 généralités
- 5.2 deux confusions à dissiper concernant le système de santé comme cause du processus de la désintégration
  - 5.2.1 la confusion entre le rôle de l'état et le rôle de dispensation de services
  - 5.2.2 la confusion entre le système de santé et un système de soins

6. Le processus de dislocation des municipalités

- 6.1 l'exemple des municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean
- 6.2 une étrange coïncidence entre la configuration géographique des inégalités économiques, leur progression et la localisation des ressources de santé et de services sociaux dans l'espace
- 6.3 le problème de la poule et de l'œuf
- 6.4 la coïncidence entre les faits vérifiables et la théorie de la croissance et du développement
- 6.5 l'apparente contradiction entre la théorie économique et l'évolution démographique de la population de la M.R.C.
- 6.6 cinq hypothèses à vérifier concernant les facteurs explicatifs de la contradiction
  - 6.6.1 énoncé des hypothèses
  - 6.6.2 vérification des cinq hypothèses
  - 6.6.3 l'enclenchement des autres causes de la désintégration
- 6.7 conclusion

7. Généralisation de l'exemple de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est

- 7.1 comment rater un projet
- 7.2 l'ampleur des disparités intra et interrégionales de ressources de santé et de services sociaux au Québec
- 7.3 généralisation du rapport entre les inégalités de ressources de santé à l'échelle des municipalités et les inégalités économiques
- 7.4 premières grandes conclusions

8. La croissance de Montréal et du sous-développement au Québec: une généralisation de la situation de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est

8.1 en fendant les cheveux en deux plutôt qu'en quatre
8.2 sur la piste du cheval de Troie
8.3 de cadeau de grec en cadeaux de grecs
8.4 solution radicale au problème de la désintégration des régions périphériques
8.5 tableau synoptique du processus de la désintégration

Troisième partie : « c'est qui le problème ? »

9. Des opinions jusqu'aux gestes

9.1 le cadre théorique
9.2 jugements de pairs et de paires
9.2.1 jugements d'experts
9.2.2 jugements d'experts pairs
9.2.3 jugements d'un ex-père
9.2.4 le corps du délit
9.3 l'hydre à sept têtes, ou la vraie nature de la « bête »
9.3.1 description anatomique: les quatre premières têtes
9.3.2 un acte génocide, ou les méfaits des têtes cinq et six
9.3.3 la tête numéro sept ou le fantôme de quasimodo
9.3.4 la vraie nature de la bête
9.4 conclusion

Quatrième partie : Des solutions, des options et des choix

10. Des solutions, des options et des choix

10.1 les candidats naturels pour faire des choix de société
10.2 quatre options de société
10.2.1 l'option « un Québec dans un autre »
10.2.2 l'option « deux Québec dans un »
10.2.3 l'option « un Québec dans un »
10.2.4 l'option « deux Québec dans deux »
10.3 solution du problème en simulation

Cinquième partie : La révision du rôle de l'état

Conclusion

notes bibliographiques
annexe
liste des tableaux, graphiques, cartes et schémas

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: Évolution du « rapport emploi-population » dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (1-A) et au Québec (1-B), entre 1984 et 1987

TABLEAU 1 -A: Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)

TABLEAU 1-B: Le Québec

TABLEAU 2: Évolution du « rapport emploi-population » au Saguenay-Lac-Saint-Jean et au Québec, entre 1971 et 1981

TABLEAU 3: Évolution du « rapport emploi-population » (en %) par région du Québec, entre 1971 et 1988

TABLEAU 4: Évolution du « rapport emploi-population » et du taux d'inoccupation en % dans la région Saguenay-Lac-Saint-Jean, entre 1971 et 1988

TABLEAU 5: Progression des inégalités de croissance économique entre 1971 et 1988. Variation de l'écart entre la région ayant le « rapport emploi-population » (REP) le plus élevé et celle identifiée dans le tableau

TABLEAU 6: Classification des régions d'après leur rang selon le « rapport emploi-population » ou d'après le taux d'inoccupation correspondant, de 1971 à 1988

TABLEAU 7: Matrice de corrélation par rang des « rapport emploi-population » par région, entre 1971 et 1988

TABLEAU 8: Évolution par région sociosanitaire entre 1971 et 1986, des effectifs démographiques de la cohorte de population en âge de se reproduire (entre 20 et 34 ans) en 1986

TABLEAU 9: Classification des régions selon le taux d'accroissement entre 1971 et 1986, de la cohorte des 20-34 ans en 1986

TABLEAU 10: Évolution des cohortes d'âge de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de 1971 à 1986

TABLEAU 11: Évolution des cohortes d'âge de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de 1951 à 1966

TABLEAU 12: Taux de variation (%) des cohortes d'âge quinquennales, entre 1971 et 1986, dans les territoires de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, choisis selon leur niveau d'emboîtement (à territoire constant de 1986)

TABLEAU 13: Évolution de l'emploi et du « rapport emploi-population » dans les 16 municipalités habitées de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est entre 1971 et 1986 (à l'exclusion de la base militaire du Mont-Apica)

TABLEAU 14: Rang des 16 municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est selon le « rapport emploi-population »

TABLEAU 15: Distribution des effectifs démographiques par groupes d'âge quinquennaux dans la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est, entre 1971 et 1986

TABLEAU 16: Taux d'accroissement des cohortes d'âge (en %) entre 1971 et 1986, dans quatre groupements de municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est (année de référence 1971)

TABLEAU 17: Comparaison entre le rapport de masculinité de la population âgée de 15 ans et plus résidant dans le secteur nord de la M.R.C. et celui de la ville d'Alma en 1986 (selon le recensement)

TABLEAU 18: Distribution géographique en 1982-83, des dépenses du réseau des Affaires sociales, imputables à la localisation des établissements dans les municipalités des districts de C.L.S.C. de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

TABLEAU 19: Distribution géographique en 1982-83, des dépenses du réseau des Affaires sociales, imputables à la localisation des établissements dans les municipalités et paroisses subdivisant les régions du Québec

TABLEAU 20: Relation entre les inégalités de répartition géographique des ressources du réseau des Affaires sociales et le « rapport emploi-population », dans les M.R.C. du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, selon deux niveaux géographiques emboîtés, 1982-83

TABLEAU 21: Relation entre les inégalités de répartition géographique des ressources du réseau des Affaires sociales et le revenu moyen par habitant, dans les municipalités qui subdivisent les M.R.C. de la région du Bas-St-Laurent-Gaspésie en 1981

TABLEAU 22: Comparaison des écarts relatifs entre le volume des dépenses d'établissement de santé et de services sociaux et le volume de population par district de C.L.S.C.

TABLEAU 23: Évolution des cohortes d'âges de 1971 à 1986 dans la M.R.C. de l'Assomption (Région Laurentides-Lanaudière)

TABLEAU 24: Distribution du taux de mortalité par âge et par sexe dans les zones de district de C.L.S.C. de la région Bas-St-Laurent -Gaspésie, entre 1975 et 1981

TABLEAU 25: Taux de suicide par million d'habitants dans divers pays d'Europe

TABLEAU 26: Distribution par sexe du taux de suicide par 100 000 habitants au Québec, entre 1975 et 1987

TABLEAU 27: Extrait d'un tableau portant sur l'évolution du taux de suicide pour 100 000 habitants entre 1975 et 1987 au Québec (sexes réunis)

TABLEAU 28: Nombre de suicides par année dans la région 02 et ses divisions de recensement

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1:	Évolution de la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean par groupes d'âge quinquennaux entre 1971 et 1986 (à territoire constant de 1986)
GRAPHIQUE 2:	Comparaison des profils d'évolution démographique des populations du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue, de 1971 à 1986
GRAPHIQUE 2-A:	Distribution par groupes d'âge des effectifs de population dans deux régions sociosanitaires, en 1971
GRAPHIQUE 2-B:	Distribution par groupes d'âge des effectifs de population dans deux régions sociosanitaires en 1986
GRAPHIQUE 3:	Profil d'accroissement des cohortes d'âge à deux périodes consécutives dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean
GRAPHIQUE 4:	Multiplicateurs et démultiplicateurs du nombre d'emplois
GRAPHIQUE 5:	Évolution de la population totale de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est par groupes d'âge quinquennaux entre 1971 et 1986
GRAPHIQUE 6:	Relation entre le taux d'inoccupation et le revenu familial moyen des populations du Québec regroupées par M.R.C., 1981
GRAPHIQUE 7:	Relation entre le taux d'inoccupation et le pourcentage du revenu familial provenant de sources publiques dans les populations du Québec regroupées par M.R.C., 1981
GRAPHIQUE 8:	Évolution de la population de la M.R.C. l'Assomption (région Laurentides-Lanaudière) par groupes d'âge quinquennaux entre 1971 et 1986 (à territoire constant de 1986)
GRAPHIQUE 9:	Taux brut de mortalité par suicide (pour 100 000 habitants) depuis 1965 dans quelques pays occidentaux et au Québec
GRAPHIQUE 10:	Taux brut de mortalité par suicide (pour 100 000 habitants) dans quelques provinces canadiennes et au Canada, de 1926 à 1979
GRAPHIQUE 11-A:	Taux de suicide pour 1000 000 habitants de sexe masculin, selon l'âge, Québec 1931-1976
GRAPHIQUE 11-B:	Taux de suicide pour 100 000 habitants de sexe féminin, selon l'âge, Québec 1931-1976

LISTE DES CARTES

CARTE 1-A: Répartition des municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est selon le « rapport emploi-population », 1971

CARTE I-B: Répartition des municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est selon le « rapport emploi-population », 1976

CARTE I-C: Répartition des municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est selon le « rapport emploi-population », 1981

CARTE 1-D: Répartition des municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est selon le « rapport emploi-population », 1986

CARTE 2: Répartition des municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est selon la vitesse d'accroissement du « rapport emploi-population », entre 1971 et 1986

CARTE 3: Répartition géographique des ressources de santé et de services sociaux dans la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est, en 1989

CARTE 4-A: Municipalités en diminution démographique entre 1971 et 1981 dans la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est

CARTE 4-B: Municipalités en diminution démographique entre 1981 et 1986 dans la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est

CARTE 5: Distribution géographique des districts de C.L.S.C. de la région du Montréal métropolitain selon le taux d'inoccupation de 1981 (3 tersiles de 13 districts chacun)

CARTE 6: Distribution géographique des districts de C.L.S.C. de la région du Montréal métropolitain selon le taux de variation démographique entre 1971 et 1981 (3 tersiles de 13 districts chacun)

CARTE 7: Dépenses des établissements du réseau des Affaires sociales rapportées au nombre de résidants des districts de C.L.S.C. subdivisant la région 06A en 1982-83

CARTE 8: Partie du territoire de la région 06A, où les dépenses d'établissements totalisaient en 1982-1983 le quart des dépenses d'établissements du réseau des Affaires sociales réalisées au Québec

CARTE 9: Disparités sociales d'espérance de vie par quartier, Montréal, 1976

LISTE DES SCHÉMAS

SCHÉMA 1: Diagramme de l'érosion des épargnes à consommer et à investir

SCHÉMA 2: Les relations entre les objectifs et les moyens d'un système de soins et d'un système de santé

SCHÉMA 3: Processus de la désintégration

Avant-propos

Retour à la table des matières

Ce document sur la problématique de la désintégration du Québec ne s'adresse pas à ceux et à celles qui voudraient y trouver des idées «le fun» ou pas « le fun » ou qui, en raison d'opinions préconçues et d'intérêts à promouvoir ou à défendre, se proposent de ne retenir que les volets qui correspondent à leur pensée, tout en laissant tomber le reste. Il ne s'adresse pas non plus à ceux qui ont peur de faire face à la réalité.

Ce document s'adresse au contraire à ceux et à celles qui recherchent ce qui est vrai, par opposition à ce qui est faux, et qui ont le souci de connaître la nature des choix auxquels ils sont confrontés pour trouver la voie qui leur semble la plus appropriée, au lieu de subir les choix arrêtés par d'autres.

Si, éventuellement, l'interprétation des faits contenus dans ce document s'avérait inexacte ou insuffisante, l'auteur apprécierait que les personnes qui ont le souci de la vérité acceptent de démontrer leur point de vue en divulguant les données généralisables qui en attestent et d'expliquer comment ces nouveaux faits qu'ils apportent et qui lui sont étrangers démontrent la fausseté des propos que ce rapport contient.

De très nombreuses personnes ont contribué indirectement à l'élaboration de cet ouvrage par les travaux qu'elles ont produits au cours des vingt dernières années. Je les en remercie. Mais à cet égard, je désire souligner avec gratitude la collaboration que j'ai reçue de mes collègues et amis du CRSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, des membres de mon comité de lecture et très particulièrement de mes amis Daniel Larouche, Pierre Laflamme et Claude Barriault.

Charles Côté

INTRODUCTION

Retour à la table des matières

Le Québec amorce, tous en conviennent, une phase de son histoire qui contribuera à clarifier la trajectoire nationale. Beaucoup d'attention et d'énergie sont dirigées vers un objet central: les rapports entre le Québec et ses partenaires canadiens. C'est là un terme majeur de l'équation qui doit permettre de garantir ou non la pérennité d'une société québécoise bien distincte. On comprend d'emblée qu'il s'agit d'une question de survie nationale : comment doit-on redéfinir nos relations dans le contexte politique externe? Dans la perspective de la survie et du développement du Québec, d'autres questions aussi cruciales doivent pourtant être remises à la réflexion des citoyens du Québec: a-t-on une vision claire de l'évolution démographique, sociale et économique des populations locales et régionales qui occupent le territoire québécois? A-t-on rendu explicites et débattu les choix politico-administratifs actuels et passés qui structurent l'occupation de notre territoire et qui conditionnent le développement des diverses municipalités et régions qui composent cet espace? En ce qui a trait aux choix de société, il importe que le citoyen québécois perçoive à la fois les processus externes et internes qui déterminent et modulent le devenir collectif. Il ne suffit pas de définir l'économie de nos relations avec les partenaires externes, il faut carrément voir si à l'intérieur même de notre société, les règles et les façons de faire assurent le lendemain des populations locales et régionales qui constituent le Québec. Qu'adviendra-t-il à long terme si, faute de poser sans complaisance les problèmes et d'opérer collectivement des choix explicites et conséquents, le Québec induit ou maintient lui-même une dynamique contraire aux exigences de sa survie?

Le développement de la société québécoise ne dépend donc pas uniquement d'une planification de l'avenir et de l'obtention par négociations de leviers supplémentaires pour notre prise en charge, il repose autant sur notre capacité d'interroger les pratiques actuelles et passées et d'utiliser au mieux les leviers dont notre société dispose déjà.

Le sujet

Ce rapport relève de cet ordre de préoccupation. Il a comme propos de jeter un regard évaluatif, non complaisant, sur des mécanismes qui sous-tendent l'évolution des populations locales et régionales du Québec, souvent même à l'insu des citoyens et de leurs Élus. Il s'agit donc d'abord de mettre à jour, en s'appuyant sur des informations relatives aux 20 dernières années, les phénomènes qui affectent les populations des diverses régions du Québec. Ces informations tirées de données démographiques et économiques officielles mettent en perspective l'évolution comparative du Saguenay-Lac-Saint-Jean et celle des autres régions du Québec. Cette partie du rapport rend explicite l'écart entre la réalité qu'on peut déduire des faits bruts et les tendances dominantes du discours scientifique et technocratique actuel. Elle laisse voir, en particulier, comment une ambiguïté entretenue entre les termes « développement » et «croissance» peut engendrer des erreurs énormes dans la lecture des faits.

Mais ces faits, quels sont-ils? La seconde partie du rapport précise en quoi consiste le problème. Partant de faits concrets, on y esquisse la description d'un processus de sous-développement systématique qui disloque et désintègre d'abord des populations locales regroupées à l'intérieur de municipalités.

Partant d'une réinterprétation des faits démographiques et économiques connus, on y dresse un portrait évolutif de la situation des régions: celui-ci rend d'abord évidente l'existence d'un processus systématique de vidage d'un grand nombre de régions, vidage létal puisqu'il affecte essentiellement les segments de populations qui normalement assureraient la capacité de reproduction naturelle des localités et des régions. Ce déséquilibre structurel dans la répartition des effectifs démographiques sur le territoire québécois, met objectivement en cause la capacité d'une majorité de régions, d'assurer leur pérennité.

Dans le but d'approcher les causes possibles, le rapport scrute ensuite les facteurs économiques qui peuvent expliquer cette problématique. L'analyse, dans le temps long, de la progression du rapport emploi-population dans l'ensemble des régions du Québec, laisse voir le progrès constant des indicateurs de croissance intrarégionaux, mais aussi le maintien et l'accroissement des disparités interrégionales. Mis en relation avec les faits démographiques, les faits économiques amènent à constater que le maintien des populations locales et régionales, et partant, le développement de leur

milieu, ne reposent pas sur la croissance brute d'emploi, mais plutôt sur l'abolition des déséquilibres en matière d'emploi qui opposent les collectivités locales les unes aux autres. Ceci renvoie directement à la distinction qu'il faut faire entre croissance et développement.

Pour appréhender concrètement ces phénomènes, le rapport scrute la situation d'un territoire spécifique, la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est. À travers cet exemple, sont explorées les disparités qui affectent les municipalités d'un même territoire, ce qui permet d'amorcer l'analyse des causes du phénomène. Les informations démographiques et économiques mises en relation avec le mode de redistribution par l'État québécois de la richesse collective, font apparaître un lien causal majeur. La façon qu'a l'État de répartir les dépenses publiques dans un seul de ses secteurs majeurs d'intervention peut, à elle seule, enclencher le processus de maintien et d'accroissement des disparités entre les municipalités et entre les régions, ces disparités engendrant des déséquilibres menant à la désintégration de territoires et de régions entières. Cette affirmation majeure est démontrée à partir d'un ensemble d'informations diachroniques provenant de sources officielles.

Comment des phénomènes d'une telle importance pour l'avenir du Saguenay–Lac-Saint-Jean et des autres régions du Québec ont-ils pu passer inaperçus? Comment n'ont-ils pas été portés à l'attention des citoyens et de leurs Élus? Une autre partie du rapport s'attaque à cette question qui ne peut en aucune façon être éludée, car elle engage la responsabilité des organismes et des personnes qui ont pour fonction d'analyser la réalité, de la porter à l'attention des citoyens et des Élus ou de définir les outils de gestion d'un État centré sur son rôle premier: la réduction des inégalités entre les populations et entre les individus qui composent ces populations. Cette partie procède d'une logique qui, loin de s'éloigner des exigences morales de base, pose en fait la question de l'éthique et de la responsabilité dans des activités scientifiques, administratives et politiques qui déterminent implicitement ou explicitement des choix de société.

Une fois achevée la description des problèmes, des causes et des facteurs qui les entretiennent, il importe d'aborder la question des solutions. Ce rapport ne peut, à l'évidence, définir l'ensemble des mesures qui permettraient de s'attaquer à un problème mettant en cause la pérennité de vastes segments de la société québécoise et la restauration d'un mode de développement fondé sur l'occupation véritable du territoire québécois. En matière de solutions, le rapport tente d'identifier les culs-de-sac à éviter et esquisse les conditions minimales essentielles à la restauration d'un réel équilibre.

Le public-cible

Ce rapport s'adresse surtout aux citoyens et à leurs Élus. Les faits et les processus qui y sont décrits touchent directement ou indirectement l'ensemble des citoyens de la région et du Québec. En effet, les faits décrits ici peuvent, à un premier niveau, laisser croire qu'une partie des régions gagne ce que l'autre partie perd. En réalité, les disparités démographiques, sociales et économiques affectent profondément et négativement à court, moyen ou long terme, autant les banlieues triomphantes, les espaces ruraux en désintégration, que les centres-villes en mutation. Quel que soit le secteur d'activité visé – santé, éducation, etc., – ce déséquilibre systématique draine et drainera de plus en plus l'énergie collective pour pallier les effets les plus évidents, sans que ne soient d'aucune façon neutralisées les causes profondes.

Le rapport met en évidence le fait que, sciemment ou non, la société québécoise a entrepris de se concentrer dans la grande région montréalaise. Cette tendance, dont le mécanisme est en partie démontré ici, implique l'abandon par les populations des territoires qui ont constitué pour l'ensemble des générations antérieures le fer de lance du développement d'une société enracinée et vivante. On peut, par exemple, mettre en contraste cette stratégie nationale et celle des groupes autochtones pour lesquels l'accession à l'autonomie passe nécessairement, et *a priori*, par l'obtention et l'occupation de vastes territoires sur lesquels ils pourraient assurer leur développement.

Ce que ce rapport ne peut faire

Le propos de base de ce document est ambitieux, puisqu'il s'agit de rendre accessible au plus grand nombre les tenants et aboutissants d'une problématique qui fait appel à des notions tirées de plusieurs disciplines. Cette étude ne peut rendre compte de l'ensemble des 20 années d'études et de recherche qui sous-tendent les informations présentées. À titre illustratif, il n'est pas possible ici de faire état de toutes les données analysées et corrélées à l'échelle de la totalité des municipalités du Québec pour l'ensemble de la période couverte. De même, il n'est pas envisageable, dans le cadre imparti à ce document, de décrire en détail tout l'appareil méthodologique qui a présidé au traitement des informations. Un document subséquent en traitera en profondeur.

Des lecteurs pourraient aussi regretter que certains éléments de la démonstration ne se soient pas enrichis d'autres paramètres qui auraient contribué à étayer l'édifice. À cet égard, il faut rappeler que les indicateurs choisis, par exemple le rapport emploi-population, l'ont été sur la base de la théorie connue, et qu'à eux seuls ils peuvent rendre compte de l'ordre des phénomènes auxquels ils se rattachent.

Au chapitre des insuffisances pouvant affecter ce rapport, on pourrait affirmer qu'il ne cerne pas clairement l'effet des acteurs privés et publics autres que l'État québécois sur le développement. Il est clair que ce document n'a pas comme objectif

de synthétiser l'articulation détaillée de l'ensemble des actions pouvant inférer sur le développement du Québec. Le rapport remet plutôt à la réflexion des citoyens et de leurs Élus un état de situation et une analyse de causes qui, *à elles seules*, rendent impossible le développement économique et social. Plus encore, ces causes influencent fortement les interventions des autres acteurs qui sont ainsi mécaniquement incités à renforcer le processus de déséquilibre. Dans le contexte de ce document, la question posée au lecteur porte donc bien davantage sur l'exactitude des causes et des effets décrits et sur le caractère vérifiable des faits dans l'expérience concrète des individus et des groupes. Il est évident que l'absence de tel ou tel élément d'information supplémentaire peut être invoquée par qui veut éviter de discuter de la portée réelle des informations disponibles ici. La connaissance de la réalité peut toujours être améliorée: cela ne doit jamais servir de prétexte pour reporter sans cesse l'évaluation des trajectoires et des gestes qui s'avèrent les vrais choix de société.

Le ton

Il importe de l'indiquer d'entrée de jeu. Le ton emprunté dans ce rapport ne respecte pas toujours les canons de la présentation scientifique traditionnelle. Le style y est parfois direct et cru. De nombreuses images et analogies s'y retrouvent pour rendre plus facile la saisie de phénomènes complexes. Ces choix stylistiques ont été faits de propos délibéré. Le sujet traité est grave et les euphémismes ne constituent par toujours une avenue adéquate de traitement pour une telle matière.

À titre d'exemple, si pour vous alerter d'une situation d'urgence, un premier voisin vous dit: «Comme il est regrettable que la violence soit si généralisée de nos jours», et qu'un deuxième voisin arrive et vous dit: « Eh! y a deux voyous qui sont en train de battre ton gars dans la ruelle! », tiendrez-vous réellement rigueur à ce dernier d'avoir utilisé un ton qui ne sied pas à une personne de son rang? Remercierez-vous avec autant de chaleur le premier voisin qui sait, en toute chose, garder tant d'élégance? La verdeur du propos sert parfois mieux la démonstration, spécialement quand les faits évoqués portent à conséquence.

Première partie

Le développement économique régional au Québec: les effets inattendus d'un abus de langage

Retour à la table des matières

Loi de Maier:

« Les faits qui ne sont pas conformes à la théorie doivent être éliminés.»
Corollaire: *«Plus la théorie est compliquée, mieux c'est.»*

BLOCK Arthur, «*La loi de Murphy et autres raisons qui font que les choses tournent mal*», Montréal, Éditions Héritage, 1984, p. 48.

1.

Les perceptions régionales À propos du développement économique

Retour à la table des matières

Concernant le développement économique régional, la population de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (02) se partage en trois groupes distincts. Il y a les optimistes qui disent que tout va bien. Il y a les pessimistes qui disent que tout va mal. Et enfin, à l'extérieur du débat, on retrouve ceux qui n'ont pas d'opinion arrêtée sur le sujet, ou du moins qui n'en expriment pas.

On peut également présumer sans trop de risque que la même stratification de la population se vérifie dans toutes les régions du Québec. Dans cette perspective, la question à débattre consiste à vérifier si les faits objectifs justifient de se réjouir ou si, au contraire, il faut s'effrayer de l'évolution des événements dans ce domaine.

Pour répondre à cette question, il y a lieu de fonder l'argumentation à partir de celle que proposent les optimistes pour appuyer leur point de vue.

1.1 Le point de vue des optimistes sur le sujet

Pour les optimistes du Saguenay–Lac-Saint-Jean, il y a matière à se réjouir de l'évolution des événements en matière de développement économique, car depuis les dernières années, tout au moins, on peut observer et vérifier une tendance continue à la croissance des emplois disponibles dans la région 02 en particulier, ainsi qu'au Québec en général, comme le démontrent les données reproduites aux tableaux 1A et 1B.

Ainsi, au cours de la période récente 1984-1987, le nombre d'emplois disponibles dans la région 02 s'est accru beaucoup plus rapidement que la population régionale, et ceci de la même manière qu'au Québec (colonne B des tableaux 1A et 1B). Il faut noter que le rapport emploi-population s'est même accru deux fois plus rapidement dans la région qu'au Québec (colonne C). Précisons que le rapport emploi-population indique la proportion de personnes qui occupent un emploi, parmi l'ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus. Lorsque le rapport emploi-population augmente au cours d'une période, cela signifie que le nombre d'emplois s'accroît plus rapidement que la population en âge de les occuper, ou encore que le nombre d'emplois diminue moins rapidement que la population en âge de les occuper.

TABLEAU 1

Évolution du rapport emploi-population dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (1-A) et au Québec (1-B), entre 1984 et 1987

1-A
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)

Année	A Nombre d'emplois (en 000)	B Population âgée de 15 an et + (en 000)	C Rapport emploi-population en %
1984	104	229	45,4
1985	112	233	48,1
1886	120	236	50,8
1987	122	239	51,0
Taux d'accroissement 1984-1987	17,3 %	4,3 %	12,3 %

1-B
Le Québec

Année	A Nombre d'emplois (en 000)	B Population âgée de 15 an et + (en 000)	C Rapport emploi-population en %
1984	2 715	5 074	53,5
1985	2 804	5 116	54,8

1886	2 866	5 161	55,5
1987	2 965	5211	56,9
	9,2 %	2,7 %	6,4 %

Sources: Statistique Canada, dans « Bilan socio-économique, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean », Office de la planification du Québec (OPDQ) 1989, tableau 3, p. 6.

TABLEAU 2

Évolution du rapport emploi-population au Saguenay–Lac-Saint-Jean et au Québec, entre 1971 et 1981		
Année de recensement	Région du Saguenay-Lac-St-Jean	Le Québec
1971	39,5 %	47,6 %
1976	46,0 %	52,9 %
1981	46,9 %	54,7 %
Taux d'accroissement 1971-1981	19,7 %	14,9 %

Sources: Statistique Canada, recensement 1971, 1976 et 1981; données inédites extraites du système J36, Service de l'évaluation des services sociaux, MSSS, janvier 1985, extrant J36-895-502.

Mais si les optimistes avaient pris connaissance des données équivalentes pour la période de 1971-1981, ils auraient sans doute eu motif à se réjouir encore davantage, comme le montre le tableau 2.

En fait, de 1971 jusqu'à aujourd'hui, le rapport emploi-population ne cesse de s'accroître au Québec, mais plus particulièrement dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Une seule ombre au tableau: au cours de cette période qui couvre près de 17 ans, la moyenne régionale demeure chroniquement loin en deçà de la moyenne provinciale.

Et s'il y avait lieu d'être vraiment très optimiste, on pourrait même se demander s'il existe des régions au Québec où la population aurait des motifs de ne pas se réjouir de l'évolution de l'emploi. Et pour satisfaire cette curiosité légitime, le tableau 3 présente l'évolution du rapport emploi-population dans chacune des régions du Québec, entre 1971 et 1988.

On y observe que, dans toutes les régions, la population aurait motif de se réjouir de la tendance des 20 dernières années, caractérisée par la croissance régionale continue des emplois disponibles. À l'exception de Montréal-Métropolitain, toutes les régions du Québec ont enregistré une croissance de leur rapport emploi-population supérieure à 20 %. Alors, pourquoi récriminer? Qui oserait contester le fait que la croissance du nombre d'emplois occupés dans une région est bénéfique pour la population qu'elle regroupe?

TABLEAU 3

Évolution du rapport emploi-population (en %) par région du Québec [1], entre 1971 et 1988

		Années de référence					Taux de croissance en %	Écart
Les régions administratives du Québec		1971 (1)	1976 (1)	1981 (1)	1984 (1)	1988 (1)	1971-88 (1)	1971-88 (1)
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	01	38,3	42,1	44,8	42,9	47,4	23,7	9,1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	02	39,5	46,0	46,9	45,2	51,2	29,6	11,7
Québec	03	45,9	51,2	52,4	54,8	57,1	24,4	11,2
Trois-Rivières	04	44,1	49,2	50,0	48,3	55,3	25,3	11,2
Estrie	05	47,4	52,3	53,5	51,6	57,1	22,5	10,7
Montréal-Métropolitain	06 A	50,9	55,8	57,7	55,0	58,4	14,7	7,5
Laurentides-Lanaudière	06 B	44,9	51,1	54,7	55,1	58,5	30,2	13,6
Montérégie	06 C	49,3	55,9	58,3	57,9	61,7	25,1	12,4
Outaouais	07	49,7	55,3	56,0	54,2	65,4	31,5	15,7
Nord-Ouest	08	42,0	48,3	52,0	45,9	57,0	35,7	15,0
Côte-Nord	09	46,7	51,3	48,7	55,3	57,3	22,6	10,6
Le Québec		47,6	52,9	54,7	53,6	58,0	21,8	10,4

Sources:

(1) Statistique Canada, recensement 1971, 1976 et 1981; données inédites extraites du système J36, Service de l'évaluation des services sociaux, MSSS, janvier 1985, extrant J36-895-502.

(2) Enquête sur la population active, Statistique Canada, catalogue 71-529 « La main-d'œuvre, l'emploi et les disparités régionales au Québec», MMSR, novembre 1989, tableau 2.5, p. 22.

Qui oserait contester qu'une augmentation du nombre d'emplois disponibles dans une région constitue un indice aussi fiable que le niveau de revenu de la population (en dollar constant), pour mesurer la croissance économique régionale? En effet, tout théoricien des sciences économiques ne sait-il pas qu'il y a croissance économique nationale ou régionale lorsque le niveau de revenu de la collectivité concernée augmente plus rapidement que sa population? Et qu'il existe un rapport défini entre le niveau de revenu de cette collectivité et le nombre d'emplois disponibles? Par conséquent, s'il faut en croire les chiffres corroborant la théorie, notre niveau de bien-être économique devrait augmenter à un rythme comparable à celui de notre niveau

[1] Les données produites dans ce tableau sont fondées sur le découpage du Québec en 11 régions au lieu de 14.

d'emplois, alors que ceci se vérifierait dans chacune des régions du Québec? Toutes ces régions seraient donc en croissance économique depuis 20 ans. De plus, parmi les 11 régions du Québec, le Saguenay–Lac-Saint-Jean se classerait, avec 29,6 %, dans le peloton de tête, parmi les quatre régions où l'accroissement du rapport emploi-population aurait été le plus rapide au cours des 17 dernières années, juste derrière Laurentides-Lanaudière, 30,2 %, l'Outaouais, 31,5 % et l'Abitibi-Témiscamingue, 35,7 %.

Par ailleurs, si on fait l'énumération des genres de personnes de 15 ans et plus qui n'occupent pas un emploi, on constate que cet ensemble regroupe tous les assistés sociaux, les chômeurs, les conjoints au foyer, les personnes âgées à la retraite, les personnes institutionnalisées depuis plus de six mois, bref l'ensemble des personnes qui dépendent d'un tiers, parent, conjoint, ami, État, pour l'acquisition des biens de première nécessité. Dès lors, on doit nécessairement déduire, et se réjouir, que dans chacune des régions du Québec, la proportion des personnes dépendantes est en constante diminution depuis 20 ans.

TABLEAU 4

Évolution du rapport emploi-population et du taux d'inoccupation en % dans la région Saguenay–Lac-Saint-Jean, entre 1971 et 1988					
	1971	1976	1981	1984	1988
Rapport emploi-population	39,5	46,0	46,9	45,2	51,2
Taux d'inoccupation ou de dépendance de la population	60,5	54,0	53,1	54,8	48,8
Total	100	100	100	100	100

Source: Tiré des données du tableau 3, CRSSS.

Pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le tableau 4 montre le rapport nécessaire qui existe, par définition, entre l'accroissement du rapport emploi-population et la diminution du taux de «dépendance» de la population régionale (son taux d'inoccupation).

Donc, si le niveau de bien-être s'accroît et que par conséquent, le niveau de dépendance diminue depuis 20 ans dans chacune des régions du Québec, pourquoi se plaindre?

1.2 Le point de vue des pessimistes sur le sujet

1.2.1. Une autre façon de voir les mêmes choses

Ceux qui font partie du clan des pessimistes soutiennent que, malgré les faits rapportés précédemment, tout va au contraire très mal en matière de développement économique. Car justement, les arguments à l'appui du point de vue des optimistes ne traitent pas de développement économique, mais plutôt de croissance économique. En clair, ils prétendent que les arguments voulant que tout aille bien sur le front du développement économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du Québec en général, relèvent de l'abus de langage. Ils appuient leur point de vue sur la définition même du concept de développement économique, soit: une croissance économique n'engendrant pas d'inégalités entre les populations regroupées dans les territoires.

Ainsi, l'expression «développement économique régional» signifie: croissance économique du Québec n'engendrant pas d'inégalités entre ses régions. En ce sens, il s'agit d'une application limitée du concept, à l'échelle des régions du Québec. De même pourrait-on parler de façon tout aussi pertinente, de développement économique local plutôt que régional, pour désigner le processus de croissance économique du Québec ou de chaque région du Québec, n'entraînant pas d'accroissement d'inégalités entre les municipalités ou les M.R.C. qui les subdivisent respectivement.

Par ailleurs, et comme corollaire de la définition, le concept de «développement» implique nécessairement que la réalité du développement soit démontrée à partir des indicateurs de croissance économique, c'est-à-dire à partir des mêmes faits que ceux sur lesquels s'appuient les arguments des optimistes qui prétendent que tout va bien. Or, ces faits sont les mêmes que ceux qui sont rapportés aux tableaux 3 et 4. Ce sont les mêmes faits qui permettront de démontrer que la région Saguenay–Lac-Saint-Jean est affectée par les conséquences du sous-développement au Québec, malgré une croissance économique évidente de part et d'autre.

1.2.2 La progression des inégalités de croissance économique entre les régions du Québec

Les données du tableau 3 permettent de constater qu'au cours de la période qui s'étend de 1971 à 1988, les régions du Montréal-Métropolitain (06A), de la Montérégie (06C) et de l'Outaouais (07) ont occupé tour à tour le premier rang de l'ensemble des régions du Québec, en ce qui a trait au nombre de personnes occupant un emploi, parmi la population de 15 ans et plus (par définition du rapport emploi-population).

Élaboré à partir de ces données, le tableau 5 illustre la croissance des inégalités en matière de répartition géographique des emplois occupés de 1971 à 1988, entre la région ayant enregistré le score le plus élevé à chacune des années considérées, et

celle ayant enregistré le score le plus faible. Le tableau 5 montre également la croissance de ces inégalités pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (02).

Le tableau se lit comme suit: En 1971 l'écart entre la région la plus faible du Québec et la région la plus forte, en l'occurrence celle dont le rapport emploi-population était le plus élevé, s'établissait à 12,6 % alors que l'écart entre le Saguenay–Lac-Saint-Jean et la région la plus forte était de 11,4 %. En constatant la progression des écarts entre 1971 et 1988, on doit donc déduire qu'il y a eu, dans les faits, progression des inégalités de croissance économique entre les régions du Québec. Par conséquent, il n'y a pas eu de développement économique et cette situation affecte la région Saguenay–Lac-Saint-Jean de façon particulière, au-delà des opinions exprimées, à moins, bien entendu, que les données officielles sur le sujet soient erronées au point d'invalider cette affirmation.

TABLEAU 5

Progression des inégalités de croissance économique [1] entre 1971 et 1988. Variation de l'écart entre la région ayant le rapport emploi-population (REP) le plus élevé et celle identifiée dans le tableau		
Année	La région la plus faible du Québec	La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean
1971	12,6 %	11,4 %
1976	13,8 %	9,9 %
1981	13,5 %	11,4 %
1984	15,0 %	12,7 %
1988	18,0 %	14,2 %

Source: Tiré des données du tableau 3.

À moins aussi que le rapport emploi-population et son complément, le « taux d'inoccupation », ne constituent pas des indicateurs de croissance économique valables, tant du point de vue théorique que pratique. Or, cet aspect du sujet sera approfondi subséquemment dans ce document.

À moins, également, que la définition que le dictionnaire français donne du «sous-développement» soit fausse, bien qu'elle ait été copiée sur celle des théoriciens du sujet. Le *Petit Robert* ne donne-t-il pas la définition suivante du sous-développement? *Pays, région en voie de développement, dont l'économie n'a pas atteint le niveau de l'Amérique du Nord, de l'Europe occidentale, etc. (euphémisme créé pour remplacer sous-développé)* .

Tandis que pour sa part, P. Samuelson, auteur de nombreux ouvrages de base en science économique, définit une nation sous-développée en ces termes:

> « An under-developed nation is simply one with real per capita income that is low relative to the present-day per capita incomes of such nations as Canada, the United States, Great

[1] L'usage du rapport emploi-population ou du taux d'inoccupation comme mesure ponctuelle du niveau économique des populations (donc comme baromètre de leur croissance économique), se déduit de la définition même de ce concept, compte tenu du rapport existant entre les revenus totaux et le nombre d'emplois disponibles dans une collectivité quelconque (voir graphique 4).

> Britain, and Western Europe generally. Usually, an under-developed nation is one regarded as being capable of substantial improvement in its income level. To avoid offense the United Nations sometimes used the expression «less developed» [1] *.

Comme pour les pays sous-développés, la croissance économique de la région Saguenay–Lac-Saint-Jean ne s'effectue pas au même rythme que celle d'autres régions. De plus, la position relative du Saguenay–Lac-Saint-Jean et des autres régions faibles, par rapport aux régions fortes, n'a pas généralement varié en 20 ans.

1.2.3 La persistance chronologique des inégalités interrégionales depuis 1971

À l'appui de cette affirmation, le tableau 6 établit la classification des régions du Québec d'après leur position relative ou leur rang selon le rapport emploi-population.

Pour bien comprendre, il faut savoir que le tableau 6 a été élaboré intégralement à partir des données du tableau 3.

On peut le lire comme suit: pour savoir quelles sont, parmi les régions du Québec, celles qui, en 1971, avaient enregistré le rapport emploi-population le plus faible et donc, le taux d'inoccupation ou de dépendance le plus élevé, on trouve, en tête de liste, la région du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie avec un rapport emploi-population de 38,3%, suivie du Saguenay–Lac-Saint-Jean avec 39,5%. Ces deux régions occupent donc le premier et le deuxième rangs des régions du Québec, d'après ce critère. Puis, en reproduisant de la même manière le rang relatif des neuf autres régions du Québec, on découvre qu'en 1971, Montréal-Métropolitain occupe le onzième rang avec 50,9 %, soit le rapport emploi-population le plus favorable.

Ainsi le **tableau 6** reproduit le rang des régions pour chacune des années considérées au tableau 3, soit pour la période de 17 ans comprise entre 1971 et 1988.

Si l'on s'interroge maintenant pour savoir quelles sont les régions qui ont profité du développement économique du Québec depuis 1971, donc comment se positionnent à cet égard les régions qu'on appelle communément « les régions ressources ou périphériques » Bas-Saint-Laurent–Gaspésie, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Abitibi–Témiscamingue et Côte-Nord par rapport aux régions qui occupent le centre du Québec (Québec, Trois-Rivières et Estrie), et aux régions du sud-ouest (le

---

* [1] Samuelson Paul A., Economics, an Introductory Analysis, Mc Graw Hill, New York, 1966, p. 806.

Grand-Montréal, Montréal-Métropolitain, Laurentides–Lanaudière, et Montérégie, plus l'Outaouais), il faut alors changer la classification numérique usuelle des régions du Québec (01, 02, 03 jusqu'à 09), pour une classification qui satisfasse aux exigences de la géographie et de la réalité; ce à quoi correspondent les trois groupes de régions apparaissant au tableau 6.

TABLEAU 6

Classification des régions d'après leur rang selon le rapport emploi-population ou d'après le taux d'inoccupation correspondant, de 1971 à 1988

	Les régions administratives du Québec		1971 A	1976 B	1981 C	1984 D	1988 E
Périphérie	Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	01	1	1	1	1	1
	Saguenay-Lac-Saint-Jean	02	2	2	2	2	2
	Abitibi-Témiscamingue	08	3	3	5	3	4
	Côte-Nord	09	7	7	3	6	6
Centre	Trois-Rivières	04	4	4	4	4	3
	Québec	03	6	6	7	8	5
	Estrie	05	8	8	6	5	7
Sud-ouest	Laurentides-Lanaudière	06 B	5	5	8	10	9
	Montérégie	06 C	9	11	11	11	10
	Montréal-Métropolitain	06 A	11	10	10	9	8
	Outaouais	07	10	9	9	7	11

Source: Données tirées du tableau 3, CRSSS-02.

Interprétation: Le rang 1 identifie la région dont le rapport emploi-population est le plus faible, donc le taux d'inoccupation le plus élevé, à chacune des années considérées.

On peut alors constater globalement et par simple coup d'œil que les régions qui ont le moins profité du développement économique du Québec sont les régions périphériques qui occupent les rangs les plus faibles. Suivent les régions centrales, coiffées enfin par les régions du sud-ouest de la province qui occupent les rangs les plus élevés, et ceci de façon chronique de 1971 jusqu'à aujourd'hui. Il n'y a donc jamais eu de développement économique régional au Québec, mais seulement une croissance économique.

Parmi les symptômes particuliers de cette situation générale, le Bas-Saint-Laurent–Gaspésie et le Saguenay–Lac-Saint-Jean n'ont jamais occupé, en 20 ans, d'autres rangs que le premier et le deuxième respectivement.

Ainsi, l'image à retenir de cette situation générale est la suivante: l'évolution économique du Québec depuis 20 ans n'a pas eu pour effet de réduire les inégalités économiques et de dépendance des populations existant au moment initial, 1971, mais plutôt d'accentuer les inégalités existant déjà à cette époque, comme le démontrent les tableaux 5 et 6 réunis.

Par ailleurs, les raisons affichées par les optimistes pour affirmer que «tout va bien» au Québec et au Saguenay–Lac-Saint-Jean en particulier, ne sont pas pertinentes pour juger de la question dans les limites imposées par la définition du concept de «développement économique». Bien que la création d'emplois ait été considérable et même spectaculaire, en revanche, les inégalités sont demeurées rigoureusement identiques à ce qu'elles étaient au tout début de la révolution tranquille, géographiquement parlant, alors qu'elles se sont accrues quantitativement parlant.

Par ailleurs, un des arguments que peuvent invoquer les puristes pour contester l'exactitude de cette affirmation repose sur le fait que, dans la plupart des régions du Québec, on peut observer de légères permutations des rangs obtenus suivant les années. Par exemple, la Côte-Nord passe du septième rang en 1971 et en 1976, au troisième en 1981, puis au sixième rang en 1984 et 1988.

Pour dissiper cette illusion, le tableau 7 reproduit la matrice de corrélation par rang, entre les colonnes du tableau 6, prises deux à deux. Chacun des coefficients de corrélation de cette matrice s'interprète de la façon suivante: si on veut savoir dans quelle mesure la carte géographique des inégalités régionales au Québec en 1971 est identique à celle de 1988, il existe deux moyens pour y parvenir. Le premier consiste à dessiner les deux cartes géographiques correspondantes puis à les comparer l'une à l'autre. Le second moyen consiste à mesurer numériquement l'importance de cette similitude sur une échelle qui varie entre -100 et +100: ce que fait ici chaque coefficient de corrélation de la matrice reproduite au tableau 7: une mesure de la concomitance entre deux séries d'événements.

Sur la base de ce critère, on peut affirmer que le «degré de concomitance» entre la distribution géographique des inégalités interrégionales, en 1971 et en 1988, est égal à 85,4 %. Par ailleurs, il convient d'affirmer que, pour 11 observations (11 régions), le coefficient de corrélation par rang est significatif lorsqu'il est égal ou supérieur à 53 %, et très significatif lorsqu'il est égal ou supérieur à 72 % [2]*. Or, aucun des 10 coefficients rapportés au tableau 7 n'est inférieur au seuil à partir duquel on peut considérer très significatif le «degré de similitude» entre les distributions de rang rapportées au tableau 6, d'où l'expression «rigoureusement identique» utilisée précédemment. On peut donc déduire que chacune des cinq cartes géographiques correspondant à chacune des cinq colonnes du tableau 6 serait «rigoureusement identique» à chacune des quatre autres cartes.

---

* [2] Siegel Sidney, Non Parametric Statistics, Mc Graw Hill, New York, 1956, p. 284.

Les divergences de point de vue entre les optimistes et les pessimistes tiennent au fait que pour les premiers, les choses vont de mieux en mieux dans chaque région depuis 1971, en raison du nombre de plus en plus élevé d'emplois qu'on y a créés pour la population résidente, alors que pour les autres, les choses vont au contraire de mal en pis, nonobstant les raisons évidentes de se réjouir qu'affichent les optimistes: en fait, la croissance économique a évolué de façon concomitante avec l'amplification des inégalités économiques qui existaient déjà, en 1971, entre les régions du Québec.

TABLEAU 7

Matrice de corrélation par rang [1] des rapports emploi-population par région, entre 1971 et 1988

	1971	1976	1981	1984	1988
1971	—	97,2 %	81,8 %	74,5 %	85,4 %
1976		—	84,5 %	80,0 %	86,3 %
1981			—	89,0 %	88,1 %
1984				—	84,5 %
1988					—

Source: Corrélations mesurées à l'aide des données du tableau 6, CRSSS-02

1.3 Bilan de 20 ans de croissance et de sous-développement économique régional au Québec

Par ailleurs, ce que les optimistes appellent volontiers « développement économique », n'en est pas dans la réalité, ce qui explique qu'au Québec, la progression des inégalités soit passée inaperçue au cours des 20 dernières années. En fait, il semble que l'on ait confondu les termes «décroissance économique» et « sous-développement

[1] ρ (de Spearman) = $1 - \frac{6\sum D^2}{N(N^2-1)}$

économique »: puisque aucune région du Québec ne subit une décroissance économique, alors tout va nécessairement pour le mieux, d'après les optimistes.

Mais, peut-on se demander, cette divergence de point de vue se réduit-elle seulement à un débat sémantique, un débat d'esthètes dépourvu de toute conséquence? Certainement pas, si les conséquences découlant de l'évolution des inégalités économiques entre les régions devaient mettre en péril l'existence même des régions!

2.

La désintégration démographique des régions: un effet du sous-développement économique régional

Retour à la table des matières

2.1 Un peu de lyrisme

Sans la population qui l'occupe, chaque région du Québec serait un «grand jardin» livré aux bêtes, à la pousse des fleurs ou à Hydro-Québec.

Par ailleurs, une hiérarchie naturelle des préférences fait qu'on préfère entendre d'abord parler de son milieu immédiat avant d'entendre parler de la municipalité voisine, de la M.R.C. voisine, de la région voisine, de la province voisine, etc.

Dans ce contexte, la principale question traitée dans ce paragraphe est la suivante: les Saguenéens et les Jeannois sont-ils appelés par la force des choses à devenir Montréalais, nonobstant leurs racines? Et le Saguenay–Lac-Saint-Jean à devenir un grand jardin vide de la population qui l'a fait naître?

2.2 Le développement démographique régional du Québec en lien avec le développement économique

L'expression « développement démographique régional » s'applique ici dans le sens de « croissance démographique des régions, sans amplification des inégalités entre les régions ». Il s'agit donc d'une application, autre qu'économique, du concept plus général de « développement ».

Les faits les plus significatifs à cet égard sont reproduits aux tableaux 8 et 9. Au tableau 8, par exemple, on remarque qu'en 1971, on dénombrait 108 505 enfants âgés entre 5 et 19 ans dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. En 1976, il n'en restait plus que 100 975, âgés entre 10 et 24 ans, soit une perte de 6,9 % en cinq ans. En 1981, il n'en restait plus que 95 565 âgés entre 15 et 29 ans, ce qui représente une perte de 11,9 % en dix ans. En 1986, il n'en restait plus que 84 210 âgés entre 20 et 34 ans, soit une perte de 22,3 % en 15 ans. Les colonnes 1, 2 et 3 du tableau 9 indiquent, en %, les pertes encourues sur 5, 10 et 15 ans.

Or, comme les gens âgés entre 20 et 34 ans, constituent le principal contingent de personnes susceptibles d'assurer la reproduction naturelle de la population régionale, on doit en déduire que la région a perdu, au cours des 15 ou 20 dernières années, *près du quart de la capacité de reproduction naturelle de sa population*.

TABLEAU 8

Évolution par région sociosanitaire entre 1971 et 1986, des effectifs démographiques de la cohorte de population en âge de se reproduire (entre 20 et 34 ans) en 1986

	Régions sociosanitaires (RSS) à territoire constant de 1986 correspondant aux anciennes limites des R.S.S.		Effectifs de population âgée de :			
			5 à 19 ans En 1971 (1)	10 à 24 ans En 1971 (1)	15 à 29 ans En 1971 (1)	20 à 34 ans En 1971 (1)
Périphérie	Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	01	88,570	78,520	70,905	62,425
	Saguenay-Lac-Saint-Jean	02	108,505	100,975	95,565	84,210
	Abitibi-Témiscamingue	08	57,325	57,790	49,360	44,445
	Côte-Nord	09	38,555	41,100	38,100	29,990
Centre	Trois-Rivières	04	146,090	136,135	128,095	117,995
	Québec	03	303,955	298,185	294,800	280,560
	Estrie	05	81,500	76,755	72,920	67,080
Sud-ouest	Laurentides-Lanaudière	06 B	138,225	143,720	153,835	155,425
	Montérégie	06 C	270,185	287,250	296,410	288,310
	Montréal-Métropolitain	06 A	614,490	591,995	577,285	576,520
	Outaouais	07	73,355	76,835	72,195	73,830

Le Québec incluant la région 10	1,992,845	1,886,120	1,752,885	7,782,490

Sources:

(1) Service des indicateurs sociaux MSSS. Données extraites du système J36, produites au mois de janvier 1986. J36P1025 [1].
(2) Service des études opérationnelles, MSSS « La population du Québec selon le recensement canadien en 1986 par groupe d'âge quinquennal et par sexe selon les territoires de CLSC, DSC et RSS » (données extraites du système J36).

Ainsi, la troisième colonne du tableau 9 mesure-t-elle l'importance absolue de la perte ou du gain selon le cas, pour chacune des régions et pour l'ensemble du Québec. Or, la perte constatée peut être attribuable à deux causes seulement: la mortalité chez les jeunes, dont l'importance est négligeable, et le bilan migratoire négatif des jeunes: soit l'émigration moins l'immigration; en clair, l'exode des jeunes sans remplacement.

TABLEAU 9

Classification des régions selon le taux d'accroissement entre 1971 et 1986, de la cohorte des 20-34 ans en 1986

	Régions sociosanitaires (RSS) à territoire constant de 1986		Taux d'accroissement du groupe d'âge (en %)			Rang selon l'importance du taux d'accroissement 1971-86
			71-76	71-81	71-86	
Périphérie	Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	01	- 11,3	- 19,9	- 29,9	1
	Saguenay-Lac-Saint-Jean	02	- 6,9	- 11,9	- 22,3	3
	Abitibi-Témiscamingue	08	- 7,9	- 13,9	- 22,4	2
	Côte-Nord	09	+ 6,6	- 1,2	- 22,2	4
Centre	Trois-Rivières	04	- 6,8	- 12,3	- 19,2	5
	Québec	03	- 1,9	- 3,0	- 7,7	7
	Estrie	05	- 5,8	- 10,5	- 17,7	6
Sud-ouest	Laurentides-Lanaudière	06 B	+ 3,9	+ 11,3	+ 12,4	11
	Montérégie	06 C	+ 6,3	+ 9,7	+ 6,7	10
	Montréal-Métropolitain	06 A	- 3,6	- 6,0	- 6,1	8
	Outaouais	07	+ 4,7	- 1,5	+ 0,6	9
	Le Québec incluant la région	10	- 5,3	- 7,0	- 10,5	—

[1] Statistique Canada, recensements de 1971, 1976, 1981 et 1986.

Source: Calculé à l'aide du tableau 8.

Il faut aussi constater, à la dernière colonne du tableau 9, que conformément à la classification géographique des régions, les quatre régions périphériques ont subi les plus lourdes pertes à cet égard; suivent ensuite les trois régions du centre du Québec, et enfin les quatre régions situées au sud-ouest du Québec. Or, l'ampleur des pertes subies est suffisamment importante pour mettre en péril l'existence même des sept premières régions, avec un bémol pour la région de Québec. On doit donc constater que le développement démographique régional du Québec ne profite qu'aux régions situées au sud-ouest, alors que le Québec dans son entier subit l'exode démographique de ses jeunes, non compensé par une immigration suffisante provenant de l'extérieur: une perte de 10,5 % en 15 ans.

Dans ce contexte général, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean était, en 1986, *ex aequo* ou presque avec deux autres régions périphériques, soit l'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord. Or, comme on sait déjà que la géographie des inégalités économiques régionales est demeurée rigoureusement semblable tout au long de la période de 20 ans (tableau 7), en établissant la corrélation par rang entre l'une ou l'autre des cinq colonnes du tableau 6 (prenons au hasard la distribution des rangs régionaux du rapport emploi-population en 1986), et la dernière colonne du tableau 9 exprimant les rangs régionaux des pertes démographiques de jeunes entre 1971 et 1986, on peut mesurer la concomitance qui existe, à l'échelle régionale, entre la géographie du sous-développement économique et celle du sous-développement démographique au Québec. À ce sujet, en appliquant la méthode énoncée précédemment, on peut vérifier l'existence d'une corrélation par rang égale à 88,2 % entre l'un et l'autre.

Cette corrélation s'interprète de la manière suivante:

L'exode des jeunes, et par conséquent, l'érosion de la capacité de remplacement naturel des populations régionales sont associés aux disparités régionales chroniques que reflète et mesure la répartition géographique des emplois disponibles au Québec. Cette « découverte » n'a rien de véritablement surprenant en soi, car elle est conforme au discours que tout le monde tient et reproduit sur le sujet: «Il existe une relation entre le développement économique des collectivités et les mouvements migratoires des populations.»

Par contre, la progression ininterrompue des inégalités interrégionales au Québec, tant sur le plan économique que sur le plan démographique, démontre qu'à l'inverse de ce que tout le monde dit, il ne s'est pas fait de développement économique régional au Québec, au cours des deux dernières décennies. Poussons encore plus loin

l'interprétation des faits objectifs. Les indications fournies précédemment permettent de mesurer la relation qui existe entre la croissance économique des régions et l'exode démographique des jeunes. Les données utiles à cette fin sont reproduites à l'avant-dernière colonne du tableau 3. Cette distribution permet de déduire le rang obtenu par chaque région selon l'importance du taux de croissance du rapport emploi-population entre 1971 et 1988, puis de mesurer la corrélation entre ce rang et celui qui caractérise l'importance du bilan migratoire des jeunes dans chacune des régions (reproduit à la dernière colonne du tableau 9). La corrélation entre les deux distributions de rang s'établit à 4% seulement. Autrement dit, elle est presque nulle. Or, cette dernière «découverte» a vraiment de quoi surprendre, car contrairement à ce que tout le monde dit, il n'existe pas de rapport entre la croissance relative des emplois dans les régions et le bilan migratoire des jeunes hors des régions; la croissance bien réelle des emplois ne contribue pas à stabiliser les jeunes dans les régions du Québec!

2.3 La différence entre la croissance et le développement

Pour les citoyens qui résident dans les régions les plus affectées par ces inégalités économiques et leurs conséquences, ces constatations devraient normalement susciter certaines interrogations. La croissance économique du Québec, considérée comme un ensemble, comme un tout, devrait en principe susciter l'adhésion de tous les Québécois, car elle favorise le maintien de votre position concurrentielle sur l'échiquier interprovincial et international. Par contre, est-il acceptable que le maintien de la position concurrentielle du Québec pris comme ensemble, doive s'opérer en sacrifiant la collectivité à laquelle on appartient en tant que Gaspésien, Saguenéen, Jeannois, résident de l'Estrie ou d'une autre région? Est-il acceptable de ramener le Québec à la dimension d'une fraction minuscule de son territoire habité, situé au sud-ouest, en faisant comme si les autres régions, dont la nôtre, ne faisaient pas au même titre, partie de l'ensemble?

Mais ces questions essentielles, se les pose-t-on dans les officines où se décident et se concoctent les moyens à prendre pour orienter dans telle direction plutôt que dans telle autre l'avenir du Québec et des collectivités qui le subdivisent?

En effet, pour trouver une solution au problème qui, depuis vingt ans au moins, met en péril la survie de plus de la moitié des collectivités régionales du Québec, il importe au plus haut point d'expliquer pourquoi les événements se sont ainsi produits. Dans cette perspective, on devrait se demander si ceux qui sont investis de la mission d'informer les décideurs sur toute matière susceptible d'influencer la croissance et le développement des régions font toujours la différence entre ces deux concepts, et s'ils sont toujours au courant de ce que cette différence implique. Sinon, comment

pourrait-on espérer, en tant que Gaspésien ou que Saguenéen, que des décisions éclairées puissent être prises dans l'ignorance des faits relatifs à ces deux concepts? Mais dans l'hypothèse où les décideurs auraient été informés adéquatement, il faudrait conclure que la désintégration des collectivités régionales résulte d'un choix délibéré et orchestré, sans qu'on ait jugé bon d'en informer et de consulter les populations les plus concernées, c'est-à-dire les citoyens eux-mêmes.

Au-delà de ces deux premières hypothèses, il en existe une autre portant davantage à conséquences, selon laquelle les inégalités interrégionales sont, comme il se dit parfois, les résultantes mécaniques et déplorables d'un grand mouvement économique et démographique qui anime l'ensemble des pays occidentaux, vers le regroupement des collectivités dans des espaces restreints. Ainsi vu, le développement serait la résultante d'un ensemble de causes volatiles et impalpables; de quelque chose qui fait appel aux «nouvelles valeurs», aux choix légitimes de ceux qui préfèrent plutôt aller en ville que demeurer à la campagne, etc. Ainsi vu, le développement régional n'aurait pas de cause proprement dite et on verrait mal, dans les circonstances, la pertinence de rémunérer tant de gens pour entretenir des préoccupations à ce sujet. Aussi bien consulter les astres! On comprendrait mal aussi la raison pour laquelle tant de gens s'ingénient à demeurer dans leur région plutôt qu'à Montréal ou Québec! Et pourquoi pas à New York ou à Toronto? Le motif de la langue est-il une raison suffisante pour se tenir à l'écart du progrès? Évidemment, c'est la conclusion à laquelle il faudrait en arriver si les inégalités dans la répartition géographique des emplois disponibles au Québec n'avaient pas de cause. Dans le cas contraire, il faudrait repositionner la problématique de la désintégration des collectivités régionales à partir d'une toute autre approche qui, conformément aux deux premières hypothèses qui précèdent, fait appel à des catégories explicatives du genre: désinformation, choix de société non autorisés par les citoyens concernés, etc. S'il y avait matière à recadrer les événements dans une telle perspective, cela impliquerait qu'il ne resterait plus qu'un seul moyen aux collectivités régionales pour s'assurer la pérennité: se défendre en s'appuyant sur un principe légitime généralement admis, selon lequel l'extinction délibérée ou accidentelle de la collectivité à laquelle on appartient est de l'ordre des réalités qui ne se négocient pas.

D'où la question qui sera traitée par la suite: existe-t-il au moins une cause suffisamment puissante pour expliquer le maintien des inégalités interrégionales dans la répartition des emplois disponibles tout au long des 20 dernières années, et donc pour expliquer la désintégration des régions du Québec? Si oui, il y a matière à se défendre. Sinon, alors sauve qui peut!

2.4 Corollaires et explications sommaires

On a vu précédemment que non seulement la création d'emplois en région ne constitue pas un remède efficace pour contrer l'exode des jeunes hors des régions, mais encore elle ne constitue pas même un moyen pertinent.

Comment expliquer autrement le fait que l'exode régional des jeunes ait pris des proportions aussi considérables tout au long des 20 dernières années, dans toutes les régions comme le Saguenay–Lac-Saint-Jean, malgré l'accroissement spectaculaire du rapport emploi-population qu'on a pu constater dans toutes les régions, à l'aide du tableau 3, et particulièrement au Saguenay–Lac-Saint-Jean?

Une hypothèse explicative: si l'on en juge par la définition des concepts utilisés jusqu'ici, il est possible, voire probable, que les spécialistes du développement économique aient égaré en cours de pratique un principe fondamental de leur propre discipline, à l'effet que «même si les moyens pour satisfaire les besoins de l'humanité (ici les besoins d'emploi) sont limités, les besoins de l'humanité, eux, sont illimités».

Donc, lorsqu'on retrouve ailleurs que dans la région à laquelle on appartient les moyens essentiels pour mieux satisfaire les besoins de vie et de survie autonome (en l'occurrence l'emploi), alors rien de plus naturel que de s'exiler pour y avoir accès. C'est-à-dire d'aller là où ces moyens existent en plus grande disponibilité. Enfin, lorsque par surcroît il n'existe aucune frontière géographique ou politique qui empêche d'émigrer du Saguenay–Lac-Saint-Jean vers le Grand-Montréal si les chances d'y décrocher un emploi sont supérieures, alors il est normal que les jeunes du Québec aient une prédominance marquée pour la « montréalisation ». Il appert donc que, conformément au principe, le seul moyen efficace pour contrer cette tendance, hormis l'interdiction d'émigrer, consiste à harmoniser le rapport emploi-population entre les régions du Québec: réduire les déséquilibres entre les régions en rééquilibrant l'emploi; donc en équilibrant l'inactivité économique et le chômage et, conséquemment, le « taux d'inoccupation » selon la définition même du concept de développement économique. L'urgence d'appliquer cette solution se pose aujourd'hui avec d'autant plus d'acuité, que plusieurs régions du Québec sont acculées à devenir, à moyen et à long terme, de « grands jardins », séquelles des inégalités économiques interrégionales demeurées intactes pendant plus de 20 ans. Elles ont déjà perdu un nombre considérable de leurs jeunes, alors qu'*a fortiori*, elles n'ont pas suffisamment d'emplois disponibles pour attirer des immigrants, même si le nombre d'emplois s'est constamment accru depuis 1971.

2.5 Des explications superficielles aux hypothèses explicatives

Vu dans une perspective de développement plutôt que de croissance, l'exode démographique des jeunes hors des régions peut être décrit de façon plus nuancée. Au

lieu de: «Les jeunes partent des régions parce qu'il n'y a pas assez d'emplois chez eux pour les retenir», il faut modifier pour: « Les jeunes partent parce qu'il y a proportionnellement trop d'emplois disponibles [1] ailleurs pour qu'il soit possible de les retenir chez nous. » Dans cette perspective, les jeunes quittent les régions en raison d'un déséquilibre permanent et croissant dans la répartition géographique des emplois au Québec, et non en raison du manque d'emplois dans leur région d'origine.

Mais on pourra répliquer à juste titre que si l'ajout de cette nuance permet de décrire autrement le rapport entre les tendances économiques et le flux démographique, en revanche, elle ne permet en aucune manière d'expliquer les véritables raisons de ces tendances.

À cette fin, faisons un bref raisonnement: si, tout au long de la période étudiée, les jeunes étaient demeurés en périphérie plutôt que de s'exiler pour des raisons d'emplois, que serait-il advenu du rapport emploi-population en région? Sous cette condition, le nombre de personnes âgées de plus de 15 ans aurait été beaucoup plus élevé qu'il ne l'est aujourd'hui, dans l'hypothèse où le nombre d'emplois disponibles serait demeuré constant, c'est-à-dire égal, à peu de chose près, à ce qu'il est aujourd'hui. En clair, les jeunes qui sont partis seraient aujourd'hui en chômage ou assistés sociaux, alors que le rapport emploi-population serait beaucoup plus faible qu'aujourd'hui en région.

Mais si ceux qui sont partis des régions périphériques étaient demeurés sans travail dans la région où ils ont choisi d'émigrer, on doit alors déduire que le rapport emploi-population serait beaucoup plus équilibré entre les régions du Québec qu'il ne l'est à présent. Il n'y aurait pas aujourd'hui de problème de développement économique au Québec; en d'autres termes, nous ne pourrions pas observer les faits rapportés au tableau 6, où le Saguenay–Lac-Saint-Jean occupe chroniquement le deuxième rang des régions où la disponibilité relative d'emploi est la plus faible.

En effet, entre 1971 et 1988, on aurait dû observer une permutation dans le rang des régions. Car la situation qui vient d'être décrite signifie que les régions périphériques auraient alors cédé des chômeurs et des assistés sociaux aux régions d'accueil, ce qui aurait nécessairement eu pour effet d'y accroître à la fois le nombre de sans-emploi et la population de 15 ans et plus, tout en faisant chuter ces deux nombres dans les régions périphériques.

Or la persistance chronologique et chronique des inégalités qu'on a pu observer entre les régions ne peut signifier qu'une chose: il existe quelque part un mécanisme en activité depuis 1971 au moins, lequel est à l'origine du déséquilibre récurrent dans la répartition géographique des emplois entre les régions du Québec. Et dans ce

[1] Comme on verra en deuxième partie, il s'agit d'emplois qui, pour une bonne part, sont répartis entre les territoires de façon artificielle.

contexte, l'exode démographique des jeunes hors des régions doit être interprété comme un mécanisme automatique et naturel, par lequel le système social rétablit l'équilibre économique rompu, année après année, entre les régions du Québec.

2.6 Trop d'emplois dans certaines régions comparativement à d'autres: le cas de Montréal

Plusieurs Montréalais, surtout ceux qui habitent dans les secteurs «défavorisés» du centre-ville (région 06A), seront outrés d'apprendre qu'il y a trop d'emplois disponibles dans leur région.

Dans le prolongement d'une multitude de travaux de recherche réalisés auparavant sur Montréal et sur les conditions socio-économiques de la population de son centre-ville, le récent rapport du CREESOM soumettait, en guise de recommandation, une note de 100 millions $ aux deux paliers supérieurs de gouvernement pour la revitalisation du secteur sud-ouest de l'île. À l'appui de leur point de vue, le rapport emploi-population y est faible et l'exode démographique très considérable – entre autres choses – deux caractéristiques que le centre-ville de Montréal partage avec les régions périphériques du Québec [3]*.

Mais il se trouve un aspect de la question qui ne semble pas avoir été pris en considération. Les tenants de cette option semblent avoir «omis» de mentionner la proportion de Montréalais qui occupent les emplois disponibles à Montréal: de façon spécifique, dans quelle proportion les emplois disponibles au centre-ville de Montréal sont-ils occupés par des régions de Montérégie, de Laurentides–Lanaudière, de Laval, sans compter les résidents de l'ouest et de l'est de l'île.

En regardant les faits tels qu'ils se vivent à l'échelle du Grand-Montréal, ils n'ont pas vérifié dans quelle mesure il n'y aurait pas, au contraire, une masse d'emplois à ce point considérable dans le centre-ville, qu'elle suffirait à satisfaire simultanément la majeure partie des besoins de trois régions comptant chacune parmi les plus choyées du Québec à ce point de vue soit la Montérégie, Laurentides–Lanaudière et Montréal Métropolitain. Dans quelle proportion la main-d'œuvre des deux premières régions traverse-t-elle soir et matin les ponts et tunnel qui séparent son lieu de résidence du centre-ville de Montréal pour occuper les emplois disponibles dans une autre région que la sienne (dans le Montréal-Métropolitain)? Où se trouve en effet la structure de services, industrielle, commerciale, financière ou agricole permettant à Laurentides–Lanaudière et à Montérégie d'occuper les tout premiers rangs régionaux,

* [3] CREESOM, Sud-ouest, diagnostic, Montréal, avril 1989, p. 41 et annexes.

à la fois au chapitre du nombre d'emplois occupés parmi la population de 15 ans et plus, et à celui de l'immigration intérieure au Québec?

En clair, l'argument du manque d'emploi au centre-ville ne serait-il pas qu'un piège à gogo? Ne serait-on pas plutôt en présence d'une situation qui s'explique tout autrement, soit par la destruction progressive de la population du centre-ville de Montréal, en raison d'une hypercroissance d'emplois disponibles? Comme cela se vérifie dans toutes les autres agglomérations du Québec où une banlieue résidentielle s'est développée autour d'un centre-ville ayant perdu peu à peu sa vocation résidentielle. À la nuance près cependant, que dans les autres régions du Québec, il n'y a pas de différence, comme dans le Grand-Montréal, entre la région où on occupe un emploi et celle où on a élu domicile. Ainsi, par exemple, on peut résider à Cap-Rouge, en banlieue de Québec, tout en occupant un emploi à Québec, sans changer de région soir et matin, contrairement à Montréal (et maintenant à Charny).

Et dans cette perspective, les 100 millions $ réclamés par le CREESOM à l'État ne serviraient-ils pas à faire financer par toute la province, incluant les résidents des régions périphériques, les effets néfastes d'une absence de planification urbaine, camouflés en problèmes de disparité régionale? Pourquoi la note de 100 millions $ ne serait-elle pas réclamée plutôt aux résidents des régions 06A, 06B et 06C seulement?

2.7 La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean à la croisée des chemins

Pendant que la population des régions du Québec, incluant celle du centre-ville de Montréal, déborde littéralement dans Laurentides-Lanaudière et dans Montérégie, quelques régions, dont la nôtre, arrivent aujourd'hui au point où leur avenir est irrémédiablement compromis. Mais les faits à l'appui demeurent pour le moment invisibles aux yeux des planificateurs optimistes de la capitale et de la métropole, qui se contentent de fonder leur appréciation de la situation sur l'évolution démographique brute; comme si l'accroissement de la population au Saguenay–Lac-Saint-Jean, de 278 000 à 298 000 personnes entre 1971 et 1986 (7,2 %), constituait un motif suffisant pour y voir le signe d'une tendance dont il faut se réjouir automatiquement.

GRAPHIQUE 1

Évolution de la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean
par groupes d'âge quinquennaux, entre 1971 et 1986
(à territoire constant de 1986)

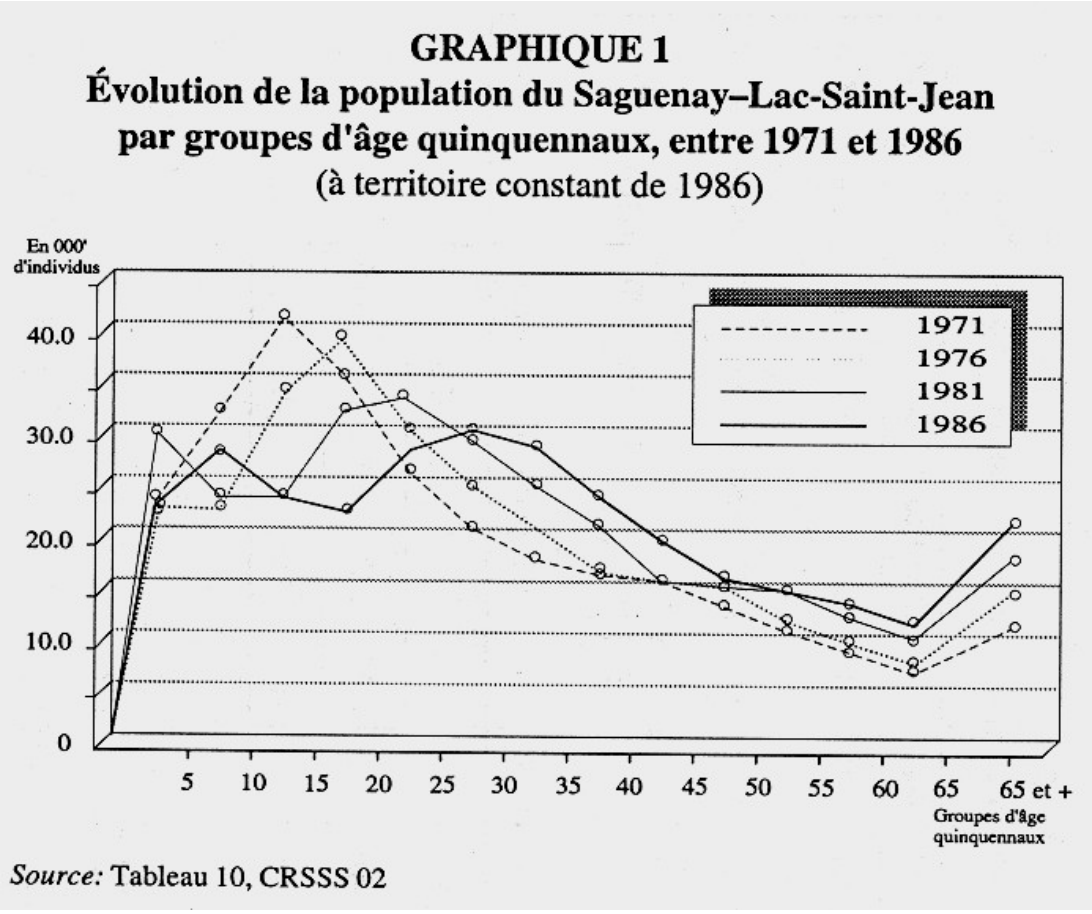

Le tableau 10 reproduit les données utiles pour illustrer les faits. Ce tableau permet de faire deux lectures fort différentes et même opposées, de l'évolution démographique de la population de la région 02. Prenons par exemple la population de chacun des trois groupes d'âge compris entre 20 et 34 ans; en regardant les chiffres alignés à la verticale, on peut constater qu'entre 1971 et 1986, la population de chacun de ces groupes s'est accrue de façon progressive, sauf pour celui des 20-24 ans entre 1981 et 1986, où la population a diminué, passant de 33 740 à 27 170. Cette progression fait apparaître l'avenir démographique de la région sous des auspices très favorables.

Tableau 10

Évolution des cohortes d'âge de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de 1971 à 1986.

Tatleau 10

□volution des cohortes d'‰ge de la r˘gion du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de 1971 □ 1986.

	0 □ 4	5 □ 9	10 □ 14	15 □ 19	20 □ 24	25 □ 29	30 □ 34	35 □ 39	40 □ 44	45 □ 49	50 □ 54	55 □ 59	60 □ 64	65 et +	Total
1976 (1)	23365	32590	40795	35120	26585	20760	17085	16115	15320	13375	10660	8210	6935	ND	11760	278735
1981 (1)	23415	23320	33405	37605	29965	24175	20230	16255	15440	14670	12845	9895	7685	ND	14165	283010
1986 (1)	28815	23815	23285	32905	33740	28920	24435	20210	15940	14850	14130	12210	9100	ND	17185	299575
1971 (1)	23870	27830	23170	22060	27170	29690	27350	23250	19370	15235	14180	13270	11245	ND	20630	298255

Taux de variation des groupes d'‰ge (en %) entre 1971 et 1986													
	71-76	-0,2	2,5	-7,8	-14,6	-9,0	-2,5	-4,8	-4,2	-4,2	-3,9	-7,1
	71-81	-0,3	0,9	-17,3	-17,6	-8,0	-2,6	-6,7	-7,8	-7,7	-8,7	-14,6
	71-86	-5,6	16,5	-27,2	-22,1	-12,5	-6,7	-10,8	-12,0	-13,3	-15,9	-22,6

046_tab_10.xls

Cliquer deux fois sur l'icône du fichier pour accéder au tableau 10 réalisé avec Microsoft Excel 2001

Sources :

(1) Service des indicateurs sociaux MSSS.
Données inédites extraites du système J36, produites au mois de janvier 1986 (3)

(2) Service des études opérationnelles, MSSS, « La population du Québec selon le recensement canadien de 1986 par groupe d'âge quinquennal et par sexe, selon les territoires de CLSC, DSC et RSS », avril 1986 (données extraites du système J36 (3).

(3) Statistique Canada, recensements de 1971, 1976, 1981, 1986.

Par contre, lorsqu'on tient compte des particularités illustrées au tableau 8, à savoir que ceux qui appartiennent à un groupe d'âge donné en 1986, avaient à l'évidence 15 ans de moins en 1971, et qu'on lit les chiffres en diagonale plutôt qu'à la verticale, alors on obtient un tout autre portrait de cette évolution. Par exemple, des 40795 enfants âgés entre 10 et 14 ans en 1971, il n'en restait plus que 29690 âgés entre 25 et 29 ans en 1986 (15 ans plus tard), et ceci représente une perte de 27,2%, rapportée à la dernière ligne du tableau; un point de vue fort différent compa-

rativement à un accroissement de 43 % de la colonne des 25-29 ans en 15 ans (20 760 en 1971 contre 29690, en 1986).

Les trois dernières lignes du tableau montrent qu'à une seule exception près, celle des 5-9 ans en 1971, toutes les cohortes d'âge ont subi une diminution démographique continue depuis 1971; ces pertes sont exclusivement dues à la mortalité ou à l'émigration hors de la région sans remplacement (la mortalité pouvant être considérée, dans la grande majorité des cas, comme un facteur négligeable, surtout chez les jeunes). À l'aide des données de ce tableau, voyons maintenant au graphique 1, le profil d'évolution démographique de la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean, depuis 1971.

Une première observation: l'affaissement progressif du nombre absolu de jeunes dans la région. De très jeune qu'elle était en 1971, la population est devenue très vieille. En 15 ans à peine, cette tendance est caractérisée par l'écroulement progressif des courbes occupant la partie gauche du graphique.

Une seconde observation: un décalage de gauche à droite et de haut en bas, des «pics» caractéristiques d'une population jeune. Il s'agit alors de l'effet combiné du vieillissement naturel de la population et de l'exode des jeunes.

Une troisième observation: la population âgée de 65 ans et plus ne cesse d'augmenter.

Une quatrième observation: malgré la chute généralisée de la natalité au Québec, le nombre d'enfants âgés de 0 à 5 ans n'a pas diminué dans la région depuis 1971. Pourquoi? Parce que le nombre de personnes en âge d'avoir des enfants (le groupe 20-40 ans) n'a jamais cessé de s'accroître dans la région depuis 1971, compensant par le fait même la baisse de la natalité, malgré l'exode des jeunes révélé par le mouvement des cohortes.

Une cinquième observation, plus importante que les autres: dans l'avenir (à partir de 1991), et compte tenu uniquement du vieillissement naturel de la population, il y aura de moins en moins de personnes en âge d'assurer le remplacement naturel de la population régionale. Pourquoi? Parce qu'en 1986, les effectifs des 15-19 ans étaient inférieurs à ceux des 20-24 ans, lesquels étaient inférieurs à ceux des 25-29 ans; il apparaît donc assuré que pour les années qui viennent, la natalité, qui s'était maintenue stable dans la région, tombera en chute libre et de façon de plus en plus accélérée. Non seulement les gens ont moins d'enfants, mais il y aura de moins en moins de personnes ayant l'âge requis pour fonder une famille, et donc pour avoir des enfants.

Quelques effets prévisibles à court terme: une bonne partie du réseau des écoles primaires deviendra vite périmée, et le reste suivra beaucoup plus tard; lorsque les

effets de cette dénatalité subite commenceront à se faire sentir alors le réseau d'écoles secondaires sera affecté à son tour, faute d'étudiants, puis le réseau universitaire.

Faute d'emplois et d'écoles, comment sera-t-il possible d'attirer des immigrants pour relancer la région? Comment convaincre ceux qui resteront de participer à l' « avenir de la race » en ayant des enfants, alors que ces derniers sont déjà obligés de s'expatrier pour vivre et survivre? Pire, par quelle pirouette pourra-t-on les convaincre d'avoir des enfants, alors que d'autres régions récolteront les fruits des efforts consacrés à les mettre au monde, à les nourrir et à les éduquer?

Par anticipation, on peut imaginer une situation limite où les infrastructures sociales périmées auront été réinstallées dans d'autres régions comme en Montérégie et dans Laurentides–Lanaudière, où on manque d'écoles et d'hôpitaux en raison de l'immigration massive de jeunes de l'extérieur, situation qui dure depuis aussi longtemps que l'exode hors des régions périphériques.

2.8 Conclusion

Que penser d'un «modèle» de développement régional qui, appliqué pendant plus de 20 ans, met en péril l'avenir même des régions, à l'insu de leurs Élus et de leurs commettants? Une telle interrogation serait abusive dans le contexte où la problématique démographique du Saguenay–Lac-Saint-Jean serait exceptionnelle. Or, il n'en est rien, comme le démontrent les graphiques 2A et 2B qui permettent de comparer notre évolution démographique à celle de notre voisine immédiate, l'Abitibi–Témiscamingue [1], entre 1971 et 1986. Cette comparaison permet d'illustrer comment les mêmes causes produisent les mêmes effets, en dépit des autres particularités régionales qui peuvent accélérer ou temporiser dans certains cas le processus de désintégration des régions.

Mais de quel genre de modèle de développement régional s'agit-il au juste? Et pourquoi précisément appelle-t-on les régions périphériques des « régions ressources »? Seulement parce qu'elles fournissent aux populations des régions plus prospères les matières premières qui leur sont nécessaires pour se chauffer, s'éclairer, se nourrir, etc.? Ou encore, et surtout, parce qu'elles donnent leur richesse collective, avec leurs enfants en prime, au moment où ceux-ci sont déjà élevés et prêts pour la vie? Et ceci nous ramène à la question de tout à l'heure: comment expliquer le

[1] La comparaison des deux régions est établie d'après le découpage des régions sociosanitaires. Selon ce découpage, l'Abitibi-Témiscamingue compte cinq M.R.C., plus les districts de Lebel-sur-Quévillon, Matagami et Baie-James. Pour sa part, le Saguenay–Lac-Saint-Jean est constitué de quatre M.R.C., plus le district de C.L.S.C. Chibougamau–Chapais.

déséquilibre permanent dans la répartition des emplois, malgré l'exode des jeunes hors des régions périphériques?

À qui faut-il se plaindre? Contre quoi faut-il se battre? Pour obtenir quoi? s'il en est encore temps!

GRAPHIQUE 2

Comparaison des profils d'évolution démographique des populations du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi–Témiscamingue, de 1971 à 1986

2-A

Distribution par groupes d'âge des effectifs de population dans deux régions sociosanitaires, en 1971

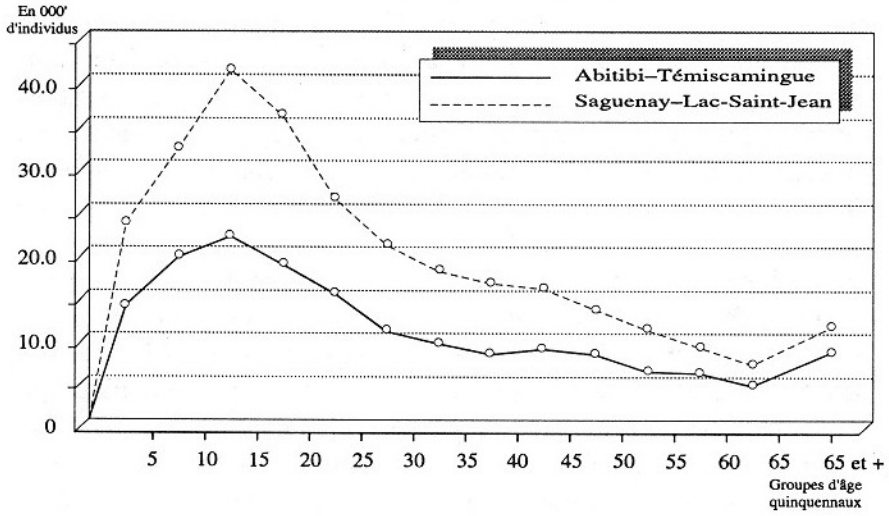

2-B

Distribution par groupes d'âge des effectifs de population dans deux régions sociosanitaires, en 1986

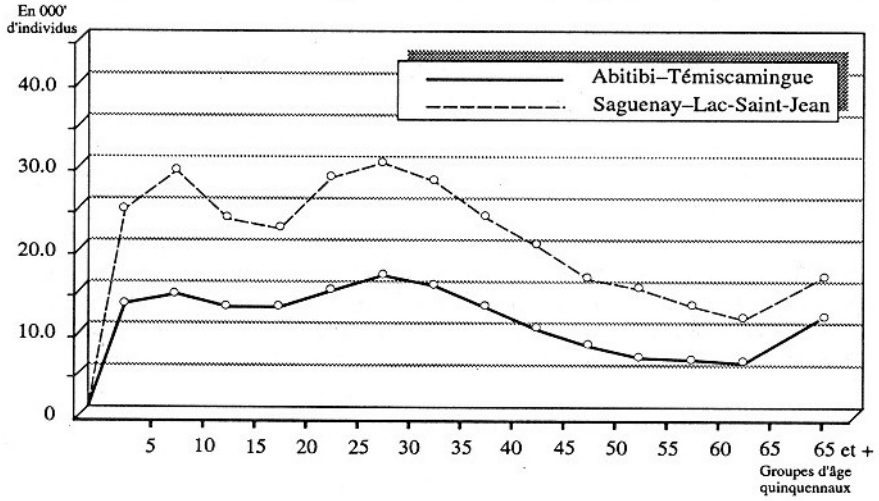

Source: Tableau 19, CRSSS-02

3.

Le discours sur la désintégration des populations: *un silence déguisé*

Retour à la table des matières

3.1 L'alerte a déjà été donnée

Pour ceux qui n'ont pas l'habitude des données numériques traitant de cette question, de même que pour les planificateurs optimistes, la problématique de la désintégration des populations au Québec se réduit à celle du centre-ville de Montréal, à quoi il faut ajouter un certain nombre de «bouts de rang» disséminés par-ci par-là en province. Dans les faits, la désintégration des régions concerne la partie habitée du Québec, moins le Grand-Montréal et l'Outaouais [1]. Elle se vérifie sur le plan régional et non seulement à l'échelle locale (par municipalité ou par M.R.C.).

Une première question qu'il faut poser: à quoi ont servi la multitude de données numériques – et les banques de données accumulées au fil des ans, contenant l'information nécessaire pour mettre en évidence que le Québec s'étiole par l'intérieur?

Une seconde question: quelle suite a-t-on donnée à la dizaine ou la quinzaine de rapports de recherche, publiés ou non publiés, démontrant les dégâts provoqués par

[1] Cette affirmation ne préjuge aucunement des préoccupations très vives manifestées par les gens de l'Outaouais relativement à la désintégration de plusieurs milieux locaux dans leur région.

une même cause responsable de l'enclenchement de toutes les causes auxquelles on peut théoriquement attribuer la désintégration des populations au Québec, ou leur amplification, selon le cas? Pourtant, la sonnette d'alarme n'a jamais cessé de retentir au moins depuis 1980. Parmi les principaux «sons de cloche», on compte les suivants:

En 1980, un rapport portant sur « L'évaluation des programmes et des politiques de services sociaux du ministère des Affaires sociales (MAS) – Constats généraux »[4]*, concluait en ces termes:

« Le processus de répartition territoriale des ressources de santé a pour effet d'amplifier l'état de sous-développement des régions déjà sous-développées et d'amplifier par le fait même l'importance des dysfonctions découlant d'états de sous-développement des populations. »

Cette conclusion était appuyée sur divers faits généralisables, démontrant que le mode d'allocation de ressources dans le secteur d'activité gouvernementale de la Santé et des Services sociaux, était calqué sur celui du secteur privé, au lieu d'avoir une spécificité propre, reflétant une conception très particulière et discutable, du rôle de l'État en matière de développement économique.

En 1981 et 1982, furent publiés au M.A.S. deux autres rapports internes [5] * portant sur le même sujet. En accord avec le précédent, ces documents démontraient, données à l'appui, **comment la concentration géographique des ressources de santé avait pour effet de favoriser la concentration géographique des emplois, dont la conséquence est d'enclencher ou d'accélérer des flux migratoires chez les jeunes, pour finalement faire varier le niveau des besoins dans les populations, incluant leur état de santé.**

En 1984, était publié par le D.S.C. de l'Hôtel-Dieu de Gaspé, un ouvrage en cinq volumes[6] *, illustrant le processus qui vient d'être décrit, dans chacune des M.R.C. subdivisant la région du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie. Depuis 1987, plusieurs autres rapports ont été produits par l'auteur de cette recherche, rapports contenant les mêmes illustrations, appliquées cette fois à la région de l'Outaouais.

En 1986, paraissait le mémoire du Conseil des Affaires sociales et de la famille, présenté à la Commission d'enquête sur l'avenir des municipalités. En diffusant en

---

* [4] Côté Charles, Évaluation des politiques et des programmes du MAS-constats généraux (document 6), MSSS, 1980, p. 19.

* [5] Côté Charles, Répartition des ressources sociosanitaires: impact sur les variables socio-sanitaires et sur la migration, MSSS, février 1982, et Côté Charles, Pour une politique d'intervention du ministère des Affaires sociales en milieu rural, MSSS, juin 1981.

* [6] Barriault Claude, « Série: Portrait de santé de la région 01 » (5 volumes portant sur les ressources, l'emploi, la démographie, les conditions socio-économiques et l'état de santé), DSC de l'Hôtel-Dieu de Gaspé, 1984.

son nom la synthèse des résultats des travaux de recherche mentionnés ci-haut, le C.A.S.F. reprenait à son compte l'argumentation à l'appui de la progression du sous-développement au Québec.

En 1987, une annexe thématique de la Commission Rochon [7]*, sur les disparités entre les populations en besoin et la répartition géographique des ressources disponibles, mettait en évidence, entre autres choses, les faits attestant la progression du sous-développement en relation avec la répartition géographique des ressources de santé et de services sociaux pour l'ensemble des régions et sous-régions du Québec. En novembre de la même année, était publié le dossier de la revue *Relations*, «Un Québec cassé en deux», traitant encore une fois de la même problématique [8] *.

Or, faisant suite à cette énumération, la publication en février 1989 de l'ouvrage du Conseil des Affaires sociales, *Deux Québec dans un* [9] *, devait marquer un tournant dans la litanie des mises en garde. Au lieu de diffuser les faits à l'appui du processus explicatif, donc **les causes** du sous-développement au Québec, le C.A.S.F. préféra limiter l'argumentation aux **seuls effets** de ce processus sur la migration intérieure et le sous-développement social des populations. Cette omission a eu pour conséquence de créer une confusion entre le problème à résoudre pour enrayer la progression du sous-développement (non diffusé dans *Deux Québec dans un*), et les effets du problème, sur lesquels on ne peut agir sans toucher aux causes. Fait à souligner: l'intégrale des observations rapportées dans *Deux Québec dans un*, à l'exception du premier chapitre, et une bonne partie des interprétations qu'on y trouve, ont été extraites d'un autre document de travail, non cité par l'auteur de l'ouvrage. Ce document de travail contenait l'ensemble de la problématique du sous-développement, incluant la partie explicative, appuyée sur les faits vérifiables et généralisables. La table des matières de ce document de travail est reproduite en annexe [10] *.

En avril 1990, paraît une suite au dossier de la revue *Relations*, portant cette fois sur « Le pouvoir caché » [11] *. On y explique que le sous-développement progresse au Québec, non pas en raison du manque d'information sur le sujet, mais plutôt par manque de volonté d'agir sur les processus administratifs qui en sont à l'origine.

---

* [7] Côté Charles, et Barriault Claude, Les disparités entre les populations en besoin et la répartition géographique des ressources disponibles, (annexe thématique du rapport de la Commission Rochon), Gouvernement du Québec, 1988.

* [8] Harvey Julien et al, « Le Québec cassé en deux », (dossier), Relations, n° 545, novembre 1988, pp. 264-276.

* [9] Leclerc Yvon, *Deux Québec dans un,* Conseil des affaires sociales et de la famille (CAS), Québec, 1989.

* (10] Côté Charles, *L'absence de politique sociale au Québec: les conséquences et les enjeux (livre I), et L'échec de la révolution tranquille au Québec: des premières manifestations jusqu'aux causes premières* (livre II), document de travail (inédit), décembre 1987.

* [11] Paiement Guy *et al, « Un Québec cassé en deux» (suite): le pouvoir caché »* (dossier), *Relations,* n° 559, avril 1990, pp. 71-86.

Enfin, au cours de ce même mois, publication par le CRSSS de l'Outaouais d'un mémoire portant sur ***Les circonstances démographiques et économiques génératrices d'inégalités sociales, notamment de la pauvreté dans l'Outaouais.*** Ce mémoire, remis à un sous-comité permanent de la Chambre des communes sur la pauvreté, recommandait, entre autres choses, de faire en sorte que le gouvernement canadien *«...s'assure que sa contribution destinée à réduire les inégalités entre les diverses parties du pays, dépasse le niveau des provinces et des régions pour atteindre les localités dans le besoin, notamment les communautés rurales du Québec en* désintégration [12] *.»

Bilan

De cet ensemble de publications, se dégagent deux éléments essentiels pour expliquer le sous-développement des régions du Québec.

Le premier: il y a bel et bien une cause que plusieurs connaissent, et sur laquelle il est possible d'agir pour enrayer le processus. Cette cause agit au niveau local, à l'échelle des municipalités et des paroisses qui subdivisent les régions.

Le second: compte tenu de l'évolution démographique actuelle des régions, tout délai à agir et à s'attaquer au processus qui crée le sous-développement équivaut implicitement à une condamnation à mort des régions et, *a fortiori*, des localités qui les subdivisent. À ces constats qui n'ont pas eu de suite à ce jour, s'ajoutent d'autres constatations exprimées cette fois de façon beaucoup plus explicite**.**

3.2 Condamnations à mort explicites

Nonobstant les rapports de recherche qui ont été produits sur le sujet, plusieurs positions officielles ont été adoptées au cours des années 1980, concernant la désintégration des municipalités. Certaines équivalent à de véritables condamnations à mort pour les régions du Québec.

Un premier exemple est tiré du *Rapport de la Commission d'enquête sur l'avenir des municipalités*, paru voilà plus de quatre ans, en 1986.

---

* [12] Barriault Claude, Les *circonstances démographiques et économiques génératrices d'inégalités sociales, notamment de la pauvreté dans l'Outaouais,* (mémoire) CRSSS de l'Outaouais, Hull, avril 1990, p. 44.

> « En désignant des capitales régionales et des sous-centres régionaux, en y concentrant l'essentiel de ses services administratifs régionalisés, de ses équipements d'enseignement, de santé et de services sociaux, le gouvernement a accentué l'éclatement, et la stabilisation de la population globale ne fera dorénavant qu'accentuer le divorce.
>
> En effet, les communautés en désintégration finissent, comme le fait observer le Conseil des affaires sociales et de la famille, par davantage contribuer au financement des services publics gouvernementaux qu'elles n'en tirent de transferts économiques véritables. Le peu d'impôts qu'elles versent sert à payer des salaires et à créer des emplois ailleurs que chez elles. Et ainsi un déséquilibre initial se trouve constamment amplifié.
>
> Il est évident que ce ne peut être une raison pour le gouvernement de déplacer les hôpitaux, les polyvalentes ou les bureaux de ministères vers les zones de désintégration. Le gaspillage de ressources que provoqueraient de tels gestes serait exorbitant. Mais alors comment faire en sorte que les zones en désintégration reçoivent au moins une concentration de services à la clientèle nettement plus élevée que dans les zones en croissance, puisque les problèmes d'ordre social y sont à ce point plus sérieux qu'ailleurs? [13] *»

En reconnaissant l'existence d'un processus de désintégration des communautés, et surtout en reconnaissant l'existence du facteur explicatif qui l'alimente depuis plus de 20 ans, le rapport de cette commission d'enquête officialisait la problématique de la désintégration. Par contre, on peut présumer que les explications sommaires qui furent dispensées à ses membres pour asseoir un choix politique en faveur d'agir ou de ne pas agir dans ce domaine, donnent lieu de croire aujourd'hui que toutes les conséquences importantes de la désintégration des communautés ne furent pas captées par les commissaires. Parmi ces conséquences, on compte la désintégration des régions du Québec. Ainsi, pouvait-on interpréter la problématique comme un processus mettant en relief un problème limité à un certain nombre de municipalités seulement et épargnant les autres. Alors que dans les faits, ce sont des régions entières qui sont mises en cause par ce processus agissant à l'insu de leurs résidents et des Élus.

Par ailleurs, on peut s'interroger sur le bien-fondé de l'argument invoqué pour ne pas agir sur le facteur identifié comme étant à l'origine du problème. Ainsi, dans ce contexte, la population de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, et surtout celle des municipalités qui la subdivisent, doit-elle accepter de bonne grâce de se laisser désintégrer, pour la simple raison qu'il serait trop coûteux de déconcentrer les ressources de l'État? Alors que ce sont les régions périphériques et quelques autres qui, dans la réalité, doivent payer le prix de l'hyperconcentration des ressources de l'État dans les pôles d'attraction? Est-on en train de nous dire que le Grand-Montréal pèse plus lourd dans la balance que toutes les autres régions du Québec réunies?

---

* [13] Union des municipalités du Québec, *Rapport de la Commission d'étude sur les municipalités,* 1986, pp. 207-210.

On nous disait pourtant, dans les années 1970, «qu'en aidant Montréal, c'est tout le Québec que nous aidions!» N'a-t-on pas, au contraire, voué le Québec à l'extinction tout en détruisant Montréal par la même occasion? L'avenir du Québec est-il limité au Grand-Montréal, à l'Outaouais et à la région de Québec (peut-être)?

Pour les Saguenéens et les Jeannois, l'avenir du Saguenay–Lac-Saint-Jean ne devrait-il pas passer avant l'avenir du Québec?

À ce premier exemple de condamnation à mort des régions qui date de 1986, succédait, en 1988, un second exemple: il s'agissait en l'occurrence des orientations officielles du gouvernement québécois en matière de développement régional, rien de moins! À cet effet, l'Office de planification et de développement du Québec (O.P.D.Q.) publiait en 1988 un document intitulé: ***Québec: à l'heure de l'entreprise régionale: plan d'action en matière de développement régional.***

Or, les motifs invoqués pour justifier l'existence de ce plan d'action y étaient énoncés comme suit:

> « Pourquoi un plan d'action
>
> Dès les années 1960, le Québec s'est donné une politique de développement régional visant à relancer l'économie dans certaines régions.
>
> L'industrialisation et l'urbanisation conduisaient à un exode important des populations régionales, principalement celles du milieu agricole au profit des grands centres urbains. Aujourd'hui, les migrations interrégionales ont diminué et le poids démographique des régions s'est stabilisé.
> Le gouvernement a établi de vastes réseaux de services éducatifs et socio-sanitaires sur tout le territoire. Ces services ont favorisé le maintien sur place des populations, ils ont contribué à réduire les écarts de revenu entre les régions et ils ont rendu plus attrayant le développement de nouvelles résidences en région. Il en découle un dynamisme local et régional qu'il est maintenant possible d'apprécier un peu partout au Québec [14] *.»

COMMENTAIRES

Si on les analyse à partir des faits et des énoncés rapportés jusqu'ici, aucune des phrases de cette citation n'est vraie ou fondée dans la réalité:

---

* [14] Office de la planification et du développement du Québec, *Québec à l'heure de l'entreprise régionale: plan d'action en matière de développement régional,* octobre 1988, p. 5.

— Les faits observés dans la réalité concordent avec l'atteinte d'objectifs de croissance économique mais contredisent, par ailleurs, l'atteinte d'objectifs de développement économique des régions;

— Si l'on en juge par la citation extraite du rapport de la Commission d'enquête sur l'avenir des municipalités, le sous-développement des localités, qu'on observe dans la réalité, serait plutôt attribuable précisément aux réseaux d'éducation, de santé et des services sociaux mis en place à la fin des années 1960. D'ailleurs, l'étude de cette cause du sous-développement régional fera l'objet de l'analyse présentée dans la deuxième partie de ce document;

— Mais beaucoup plus grave encore, l'exode hors des régions, qui pouvait être vérifié déjà avant la révolution tranquille, ne s'est pas résorbé depuis le début des années 1970.

Pour le démontrer, il n'y a qu'à vérifier les taux d'accroissement des cohortes d'âge entre 1971 et 1986, présentés à la dernière ligne du tableau 10, et de les comparer avec la dernière ligne du tableau 11, qui présente la même réalité pour la période de 15 ans, entre 1951 et 1966.

Tableau 11

Profil d'accroissement des cohortes d'âge à deux périodes consécutives dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Tatleau 11

□volution des cohortes d'‰ge de la r˜gion du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de 1951 □ 1966.

	0 □ 4	5 □ 9	10 □ 14	15 □ 19	20 □ 24	25 □ 29	30 □ 34	35 □ 39	40 □ 44	45 □ 49	50 □ 54	55 □ 59	60 □ 64	65 □ 69	65 et +	Total
1951	34215	29738	22932	19853	17880	15536	12840	10636	8615	7001	5499	4029	3095	2561	5941	197910
1956	38373	34374	29267	23135	20546	18363	15928	12967	10480	8513	6648	5304	3671	2847	7103	234672
1961	41258	38343	33750	28182	20292	18071	17141	15470	12360	10104	8010	6355	4763	3255	8327	262426
1966	33379	39186	36663	31030	22149	16145	15931	15847	14094	11271	9108	7271	5629	4095	9979	267682

Taux de variation	51-66	0,4	-1,5	0,8	3,5	2,7	1,9	1,0	-1,4	-1,1	-5,0	-3,5
des groupes d'‰ge	51-56	-1,3	-5,2	-11,5	-8,9	-4,1	-1,0	-3,7	-5,0	-7,0	-9,2	-13,3
(en %) entre 1951 et 1966	Apr-61	-9,3	-25,5	-29,6	-19,7	-11,3	-9,8	-12,2	-14,3	-15,6	-19,6	-25,5

058_tab_11.xls

Cliquer sur l'icône du fichier pour accéder au tableau 11
réalisé avec Microsoft Excel 2001

Sources : Rapport de la Commission d'enquête sur la Santé et le Bien-être social, « Le développement », vol. III, tome 1, Gouvernement du Québec 1971, tableau II 1.2. page 72.
Bureau de la statistique du Québec, MIC, division de la démographie.

En projetant graphiquement les tendances observées, 15 ans avant et 15 ans après (au graphique 3), on peut constater que la propension à l'exode démographique hors de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean est rigoureusement semblable pour les deux périodes, soit avant et après la révolution tranquille.

Par ailleurs, les tableaux 8 et 9 permettent de généraliser la fausseté de cette affirmation pour l'ensemble des régions du Québec, en ce qui a trait à l'exode démographique des jeunes en âge de se reproduire. On doit donc en déduire que pour les planificateurs optimistes, le problème n'existe pas, simplement parce qu'on ne veut pas qu'il y ait un problème à résoudre.

GRAPHIQUE 3

Profil d'accroissement des cohortes d'âge à deux périodes consécutives dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

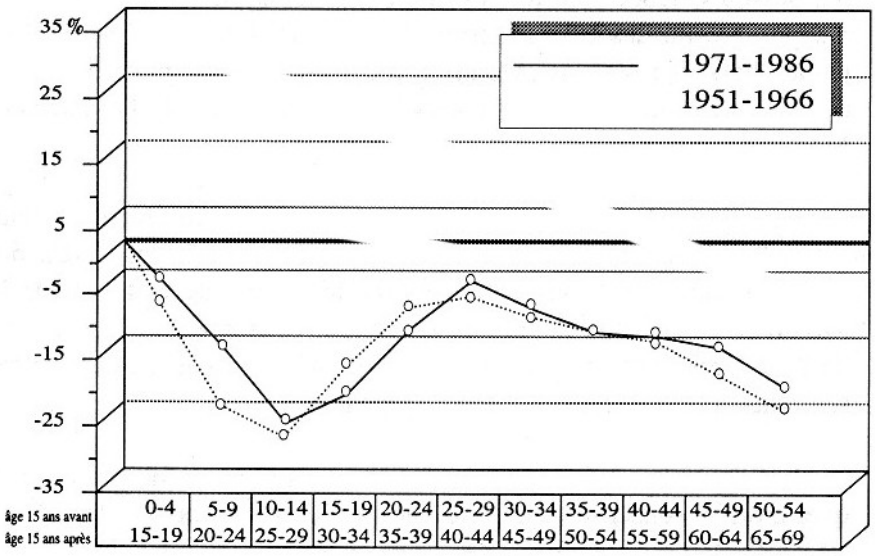

Source: Voir tableau 1, ligne 7 et tableau 4, ligne 7.

3.3 Conclusion

Malgré les faits qui le contredisent, comment expliquer le discours sur la désintégration? Optimisme excessif et non fondé? Abus de langage? Incurie ou impossibilité pour les Élus locaux ou pour les planificateurs optimistes d'obtenir les données révélatrices des faits objectifs? Incapacité d'interpréter des tableaux de chiffres? Choix politiques déguisés? Volonté de cacher les faits? Négligence à vérifier les faits et les interprétations qui ne concordent pas avec les idées préconçues? Incapacité de lire un rapport de recherche et d'en saisir les implications? Incapacité de vérifier l'application des théories dans la réalité? Intérêts personnels régionaux ou locaux? On a l'embarras du choix.

Quoi qu'il en soit, un fait est clair: les grandes manœuvres gouvernementales de centralisation des années 1960-1970 étaient appuyées sur un discours selon lequel «en aidant Montréal, c'est tout le Québec que nous aidons». À quelques rares exceptions, tout le monde y a cru. Mais force est de constater aujourd'hui que toute l'opération

s'est soldée par un échec; car à l'aube des années 1990, plusieurs régions du Québec sont au bord de l'extinction, alors que Montréal n'a pas profité des effets escomptés de cette aide. De l'exode des jeunes hors des régions, Montréal n'a filtré que les plus démunis, alors que les autres ont émigré vers les régions situées en banlieue de Montréal.

Or aujourd'hui, on demande au gouvernement du Québec, donc aux mêmes régions que l'on a amputées de leurs forces vives, de souscrire aux efforts visant à corriger les effets de cette erreur à Montréal, c'est-à-dire la pauvreté et l'exode démographique résultant de la surabondance de ressources; un paradoxe, mais en apparence seulement, comme on verra un peu plus loin.

Et la question qui se pose à nous dans les circonstances est: pour quel motif y souscrirait-on? Pourquoi ne serait-ce pas plutôt à Montréal, Montérégie et Laurentides–Lanaudière, de venir en aide au reste du Québec, et en particulier aux régions dites «ressources», d'où Montréal et Québec tirent une bonne partie des ressources humaines, matérielles et financières qui leur permettent de progresser?